



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt



# Bilan d'activité de la DAAF de La Réunion Année 2020

Janvier 2021



---

# EDITORIAL

---

Le présent rapport d'activité revient sur les temps forts de l'année 2020 pour la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de La Réunion, qui pilote, sous l'autorité du préfet, les politiques publiques départementales, régionales, nationales et européennes portées par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et par l'office ODEADOM.

L'année 2020 a été marquée par la crise du COVID-19, avec en premier lieu la nécessité de protéger les citoyens de cette pandémie mondiale, mais également de préserver l'activité économique et particulièrement l'agriculture et l'agroalimentaire qui ont permis de satisfaire les besoins alimentaires des réunionnais.

Permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes, accompagner la transformation des modèles de production, afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs et contribuer à la transformation de l'agriculture réunionnaise, tels sont les orientations majeures fixées par le Président de la République aux filières de production. Ceci est particulièrement important à La Réunion qui, compte-tenu de sa situation géographique au sein de l'océan Indien, ne peut pas totalement dépendre des importations pour satisfaire les besoins alimentaires de sa population.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs événements marquants à La Réunion : le préfet a animé le Comité de transformation de l'agriculture à la demande du président de la République, le plan de relance post-Covid-19 a été lancé à La Réunion, le plan régional de la forêt et du bois a été validé à l'unanimité de la CRFB et a été soumis à la signature du ministre en charge de l'agriculture.

La DAAF accompagne la mise en œuvre opérationnelle des actions qui découlent de ces plans et programmes stratégiques pour soutenir la création de valeur ajoutée, la compétitivité des filières et le maintien d'un haut niveau de sécurité sanitaire, ainsi que la formation des nouvelles générations d'actifs dans les établissements d'enseignement agricole. L'année 2020 restera un millésime encourageant pour les installations aidées, dont le nombre remonte sensiblement. La préservation des 42 000 ha de terres agricoles (SAU) de La Réunion est une condition sous-jacente de l'ensemble de ces objectifs.

Les événements climatiques et notamment la sécheresse ont affecté l'île de La Réunion ; l'État a tenu à être réactif et proche du terrain dans la mise en œuvre des plans de soutien conjoncturels.

La DAAF a contribué au paiement des aides publiques, en particulier celles de la politique agricole commune (PAC) et du POSEI/CIOM, qui sont essentielles au développement des exploitations agricoles et des filières réunionnaises. Elle encourage la durabilité de l'agriculture, la promotion d'une alimentation sûre, accessible et de qualité, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, le maintien d'une sécurité sanitaire de haut niveau dans les filières animales et végétales et de l'alimentation.

Je souhaite remercier l'ensemble de la communauté de travail de la DAAF pour le travail accompli et l'investissement personnel et collectif qui a permis de réaliser toutes nos missions, en 2020, malgré la crise du Covid-19.

De nouvelles perspectives s'ouvrent, à compter de 2021, notamment avec la mise en œuvre du plan de relance lancé par le gouvernement.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021,  
Le directeur de la DAAF  
Pascal Augier

<i>Éditorial</i>	2
<i>La Réunion en quelques chiffres</i>	5
<i>Les visites officielles (VO) en 2020</i>	7
<ul style="list-style-type: none"><li>• VO du ministre des Outre-mer</li><li>• VO du directeur de l'ODEADOM</li></ul>	
<i>Les axes stratégiques de la DAAF en 2020</i>	8
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise</li><li>• La feuille de route de la DAAF en 2020</li></ul>	
<i>La DAAF a assuré une continuité du service public pendant la crise du COVID-19</i>	10
<ul style="list-style-type: none"><li>• Appui à la télédéclaration et instruction des aides PAC</li><li>• Soutien à l'approvisionnement alimentaire des réunionnais</li><li>• Maintien des inspections en abattoirs, des inspections aux frontières et gestion des foyers de maladies animales</li><li>• Organisation de la continuité pédagogique dans les établissements d'enseignement agricole</li></ul>	
<i>La politique de l'alimentation (La loi EGALIM)</i>	14
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'approvisionnement de la restauration collective</li><li>• La qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire et la mise en place du menu végétarien</li><li>• L'installation du CRALIM</li><li>• Signature du PRND et de la lutte contre le diabète</li></ul>	
<i>Structurer et dynamiser les filières agricoles, agroalimentaires et forestières</i>	17
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les filières végétales et animales</li><li>• La filière Canne-Sucre-Rhum-Énergie</li><li>• Les filières agro-alimentaires et l'exportation</li><li>• Le Plan AgriPéi</li><li>• La filière forêt-bois : le PRFB, une feuille de route pour la filière forêt bois</li></ul>	
<i>Accompagner les exploitations vers la durabilité</i>	23
<ul style="list-style-type: none"><li>• La préservation du foncier et des terres agricoles.</li><li>• La transmission d'exploitations et l'installation en agriculture</li><li>• Les aides publiques (PAC, FEADER, POSEI, aides d'État)</li><li>• La confiance n'exclut pas le contrôle – Tracer et sécuriser</li></ul>	
<i>Accompagner l'agriculture dans la transition écologique et alimentaire</i>	27
<ul style="list-style-type: none"><li>• La préservation du foncier et des terres agricoles</li><li>• La transmission d'exploitation et l'installation en agriculture</li><li>• Les aides publiques à l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt</li><li>• La confiance n'exclut pas le contrôle, tracer et sécuriser</li><li>• L'agroécologie, les GIEE et les bonnes pratiques agricoles</li><li>• L'agriculture biologique</li><li>• La réduction de l'usage des produits phytosanitaires</li></ul>	

- La gestion et la valorisation des biomasses et des MAFOR
- L'agriculture, productrice d'énergie renouvelable : étude de la valorisation de la canne-fibre à La Réunion
- Le plan « enseigner à produire autrement » pour les transitions et l'agroécologie (EPA 2020-2024)
- Appui à la recherche et aux réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA)

### ***Sécuriser la qualité des productions animales et végétales*** **33**

- La gouvernance sanitaire
- La sécurité sanitaire des aliments
- Entrée en phase opérationnelle du Plan Global de Maîtrise sanitaire de l'Élevage Bovin
- La lutte contre les organismes nuisibles à La Réunion
- Les contrôles en santé publique et environnement
- La lutte contre la délinquance sanitaire
- La protection sanitaire et phytosanitaires aux frontières
- Mise en place des nouvelles règles d'export des fruits

### ***Lutter contre l'errance et la maltraitance animale*** **38**

- La lutte contre l'errance animale est une priorité sur le territoire réunionnais
- La lutte contre la maltraitance animale

### ***La DAAF, autorité académique de l'enseignement agricole*** **39**

- Les orientations ministérielles pour l'enseignement agricole
- L'enseignement agricole à La Réunion
- Les résultats aux examens de la session 2020
- La rentrée scolaire 2020-2021
- Le PREA 2021- 2025
- L'expertise française en ingénierie des dispositifs de formation dans les pays de la zone de l'océan indien (OI)

### ***Diffuser l'information statistique, économique et territoriale*** **42**

- 2020, année du recensement agricole
- Les publications statistiques et économiques
- Les fiches sur les filières agricoles, agroalimentaires et forestières
- Les études de la DAAF

### ***La vie interne de la DAAF*** **46**

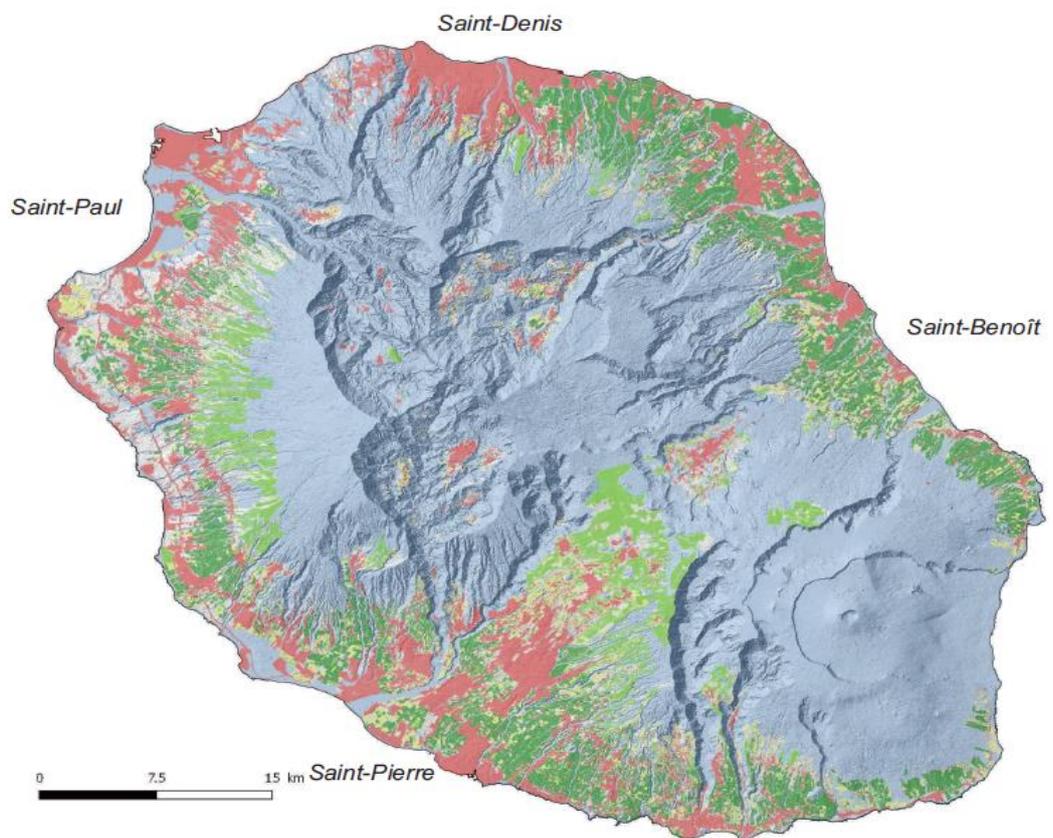
- L'organisation de la DAAF évolue, suite à la création u secrétariat général commun, au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Le plan qualité de vie au travail
- La mission égalité-diversité

## La Réunion en quelques chiffres

Département d'outre-mer de l'Océan Indien situé à 9 180 km de Paris, La Réunion est une île de 2 500 km<sup>2</sup>. Son relief montagneux et son climat tropical ont façonné les paysages : les espaces naturels couvrent 70 % de sa surface, dont 150 000 ha sont situés au cœur du Parc National de La Réunion. L'agriculture doit conserver sa place entre la pression de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels : **la surface agricole utilisée (SAU) ne représente que 42 000 ha**, soit 17% du territoire ou encore 500 m<sup>2</sup> par habitant **pour contribuer à nourrir les 856 000 réunionnais**.

L'agriculture et l'agroalimentaire occupent toutefois une place importante dans l'économie réunionnaise.

Carte des surfaces agricoles, urbaines et naturelles



### Légende

#### Surfaces agricole 2019

- Canne à sucre : 22 700 ha
- Elevage : 12 750 ha (dont 500 ha chez particuliers non exploitants)
- Fruits, légumes, autres : 12 500 ha (dont 5 500 ha chez particuliers non exploitants agricoles)

#### Zones non mobilisables

- En raison du contexte naturel : 179 050 ha
- Du fait de l'urbanisation : 25 000 ha

Source : base d'occupation du sol – Statistique Agricole Annuelle – DAAF de La Réunion

Pour ne retenir que les chiffres clés :

1. L'agriculture joue un rôle social : 15 200 personnes travaillent en permanence dans l'agriculture, soit 3,9% des actifs réunionnais, auxquelles s'ajoute la main d'œuvre occasionnelle ou saisonnière. La production agricole compte près de 6 800 exploitations avec une surface moyenne de 6,2 ha. Elle contribue à hauteur de 1,5 % du PIB de La Réunion.  
Sans atteindre l'autonomie alimentaire, la production agricole couvre à hauteur de 72 % le marché intérieur en produits frais locaux, tant en fruits et légumes que produits animaux.  
Les entreprises de l'industrie agroalimentaire (hors artisanat commercial) emploient quant à elles près de 4 000 salariés (soit plus d'un tiers des emplois industriels). Elles contribuent à près de 4,6 % du PIB régional.
2. La canne à sucre représente le premier tiers de la valeur de la production agricole générée annuellement. Elle demeure un pilier de l'économie agricole de l'île, par :
  - son importance territoriale, en termes de surface (22 700 ha) et d'emplois (près de 2 700 planteurs, et au total presque 14 000 emplois liés au secteur canne, sucre et rhum en incluant la production d'énergie),
  - le volume des exportations 30 % des exportations en valeur (1er poste d'exportation de La Réunion).
3. La filière fruits et légumes représente le deuxième tiers de la valeur de la production agricole. On estime la production annuelle à 53 000 tonnes de légumes, et 35 000 tonnes de fruits. La production locale couvre 71 % des besoins en légumes frais et 60 % en fruits frais.
4. Les filières animales représentent le troisième tiers de la valeur de la production agricole. Plus de 32 000 tonnes de viande sont produites localement ainsi que 120 millions d'œufs et près de 18 millions de litres de lait.

<b>Productions (filiales organisées + agriculteurs indépendants)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020 (estimations)</b>
Viande volaille ( <i>tonnes</i> )	16 111	18 767	19 200
Viande porcine ( <i>tonnes</i> )	11 333	11 749	11 550
Viande bovine ( <i>tonnes</i> )	1 589	1 636	1 800
Viande de lapin ( <i>tonnes</i> )	181	177	175
Lait ( <i>millions de litres</i> )	18,2	17,9	18
Viande ovine – caprine ( <i>tonnes</i> )	180	146	150
Œufs ( <i>millions d'unités</i> )	125	120	130

## Les visites officielles en 2020

### Visite du ministre des outre-mer du 16 au 20 août 2020

À l'occasion d'une visite officielle à La Réunion du 16 au 20 août 2020, le ministre des outre-mer a rencontré les représentants des filières agricoles réunionnaises le 20 août, sur le terrain, dans une exploitation agricole. Les représentants de « *la production locale réunie* » ont pu faire part de leur vision stratégique pour le développement de l'agriculture réunionnaise et des projets identifiés pour les années à venir avec le soutien des aides publiques de la PAC (FEADER et POSEI/CIOM), de l'Etat et des collectivités.

Le ministre a salué le travail réalisé pour préparer une vision d'avenir, avec des projets matures et structurés, en soulignant les propos du Président de la République d'octobre 2019, qui avaient déjà montré que le secteur agricole et agroalimentaire est important dans ce territoire, avec pour objectif la souveraineté alimentaire d'ici 2030, ce qui implique le développement des productions locales, la montée en gamme, de développement de la production bio, et de l'agritourisme. Il a également insisté sur le fait que le plan de relance concernait tous les secteurs stratégiques à la Réunion, dont le secteur agricole et agroalimentaire, le secteur du numérique et le secteur du tourisme.

Il a annoncé son intention de revenir à La Réunion, avec le ministre en charge de l'agriculture, pour faire un point plus précis sur l'avancement des travaux du comité de transformation de l'agriculture, sur lequel il conviendra de communiquer vers le grand public.



### Visite du directeur général de l'ODEADOM du 31 août au 4 septembre 2020



Pour son premier déplacement dans les DOM, depuis sa nomination à la direction générale de l'ODEADOM en décembre 2019, Jacques Andrieu avait choisi La Réunion. Outre les rencontres avec les acteurs réunionnais, cette mission avait 3 objectifs principaux, d'une part mieux connaître la réalité de terrain de l'agriculture et de l'agroalimentaire à La Réunion, d'autre part faire un point de situation après la première période de confinement et de restrictions sanitaires liées au Covid-19 et enfin, écouter les partenaires sur les modes d'appui à l'agriculture dans le cadre de l'éclairage du travail engagé autour de la transformation agricole des outre-mer.

L'agriculture réunionnaise a montré une forte résilience du secteur et un développement de l'approvisionnement local des habitants.

Cette mission se situait par ailleurs à la veille du renouvellement du conseil d'administration de l'office, et de la désignation du président de ce conseil qui a eu lieu le 23 et le 24 novembre en visio-conférence entre la capitale et les DOM.

# Les axes stratégiques de la DAAF en 2020

## Le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise

L'objectif fixé par le Président de la République, le 25 octobre 2019, est de mettre en place avec l'ensemble des parties prenantes une nouvelle politique agricole pour les outre-mer, adaptée aux spécificités locales et visant à tendre vers l'autonomie alimentaire des territoires ultramarins en 2030. Il convient de continuer à développer, dans le même temps, des filières d'exportation innovantes, de haute qualité et tenant compte des évolutions du marché.

À la demande du Président de la République, le préfet a mis en place un comité de transformation de l'agriculture réunionnaise qui a été réuni à six reprises en 2020.

En ce qui concerne la **filière canne** :

- la montée en gamme et la création de la valeur sont des priorités. Outre le logo RUP, l'objectif est de poursuivre la recherche différenciation par d'autres signes d'origine ou de qualité tels que les IGP, les labels équitables, etc. ;
- il existe également une opportunité pour mettre en place une filière de canne bio, sur laquelle les études et des essais en vraie grandeur (essais au champ et essais industriels) ont été lancés depuis le début de l'année 2020 ;
- la mise en place d'une filière de canne-énergie a été longuement expertisée par les collectivités régionales et départementales. Plusieurs scénarios ont été comparés au modèle actuel de production. Le scénario qui consiste à développer une production de canne mixte « sucre / énergie », en optimisant la part énergie et la part de production de sucre, a été privilégié par les partenaires. La mise en place d'une petite unité de production d'électricité à partir de canne destinée à ne produire que de l'énergie pourrait être intéressante à développer, à titre expérimental.



Concernant les autres filières d'élevage et de production de fruits & légumes :

L'objectif a été fixé par le Président de la République de viser l'autonomie alimentaire de l'île à l'horizon 2030 ;

À ce jour, les taux de couverture du marché local en produits frais sont déjà très révélateurs à La Réunion, mais ils présentent des marges de progrès significatives.

Dans toutes les filières il sera nécessaire de mettre en synergie 3 leviers permettant d'assurer la pérennité des modèles : (1) la création de valeur par la valorisation des produits sur le marché local et à l'export, (2) la recherche de compétitivité pour réduire les coûts de production de logistique et de distribution et (3) l'utilisation efficiente des aides publiques nationales et européennes. Les conclusions des travaux du comité de transformation de l'agriculture réunionnaise, après validation par les membres du comité, ont été transmises au gouvernement, par le préfet, le 18 décembre 2020.

## La feuille de route de la DAAF en 2020

La feuille de route de la DAAF, signée par le préfet de La Réunion le 6 avril 2020, comporte les grands axes d'action du ministère en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, adaptés au contexte ultra-marin de La Réunion. Au-delà de son rôle d'autorité académique pour l'enseignement agricole, de ses missions de contrôle du respect des normes environnementales, du bien-être animal et de la qualité nutritionnelle et sanitaire des denrées alimentaires, la DAAF œuvre en faveur du développement économique des filières agricoles, agroalimentaires et forestières. Devant pour cela s'appuyer sur des statistiques robustes et actualisées, elle a préparé le Recensement Agricole 2020 qui mobilise 50 enquêteurs sur l'ensemble des exploitations agricoles de l'île ; les premiers résultats seront disponibles fin 2021.

2020 se trouve à la charnière entre deux périodes de programmation des fonds européens. La DAAF a préparé l'avenir aux côtés du Conseil départemental, autorité de gestion du FEADER, notamment en participant à l'écriture du Programme Stratégique National de la PAC et du plan local AGRIPéi 2030.

Dans le contexte de la crise du COVID-19, la DAAF a pu assurer, sans retard, les paiements de la PAC, tout en mettant en œuvre les orientations impulsées par le Président de la République sur le plan de transformation de l'agriculture réunionnaise, au travers de l'évolution de la filière canne-sucre-rhum-énergie et le renforcement de l'autonomie alimentaire de l'île.



Au niveau sanitaire et du bien-être animal, la DAAF a lancé en 2020 trois nouveaux programmes :

- le plan global de maîtrise sanitaire des élevages bovins, incluant la lutte contre la leucose bovine, action menée en lien avec les éleveurs ;
- la réduction de l'usage des pesticides qui suppose un travail de transfert de pratiques agroécologiques adaptées ;
- et les plans de lutte contre la maltraitance animale et l'errance animale.



En ce qui concerne la politique de l'alimentation, la DAAF s'inscrit dans les orientations de la loi EGALIM, qui fixe l'objectif de garantir dans les cantines 50% de produits de qualité et durables, dont 20% de produits bio au 1er janvier 2022. Elle a œuvré pour que le contexte réunionnais soit pris en compte, avec le maintien en valeur de ces objectifs, mais un report de l'échéance à 2030 (les seuils seront progressifs à partir du 1er janvier 2022 pour atteindre les seuils de 50%, dont 20% de bio à compter du 1er janvier 2030).

Une forte vigilance est portée par la DAAF sur la préservation du foncier agricole, ressource essentielle à La Réunion.

Notons enfin l'élaboration en 2020 du Programme Régional de la Forêt et du Bois, qui sera validé par le ministre en charge de l'agriculture début 2021 et permettra de donner les orientations de la filière pour les 10 prochaines années.

En 2021 une page se tournera avec la fermeture du secrétariat général de la DAAF et le transfert de ses missions au sein d'un secrétariat général commun (SGC) à l'ensemble des administrations déconcentrées de l'État, rattaché à la préfecture.

# La DAAF a assuré une continuité des missions de service public pendant la crise du COVID-19

## Appui à la Télédéclaration PAC

### « COVID or not COVID » les aides PAC ont été payées dans les délais

La crise du COVID-19 a affecté de façon importante le déroulement de la campagne de déclaration des aides PAC 2020, avec un confinement qui s'est imposé en pleine période de télédéclaration dès le 17 mars 2020. Les services de la DAAF et les structures professionnelles se sont adaptés et mobilisés de façon à respecter les échéances fixées pour les télédéclarations afin que les agriculteurs ne soient pas pénalisés dans le paiement de leurs aides PAC, nécessaires au soutien économique des filières.

Les équipes de la DAAF sont restées présentes, réactives, et proches des administrés en poursuivant leurs missions au service de l'agriculture.

La campagne de télédéclaration PAC des dossiers des aides liées aux surfaces agricoles 2020 (ICHN), et des dossiers MAEC/BIO a démarré le mercredi 1er avril 2020 et la période de télédéclaration, qui devait se terminer le 15 mai, a été prolongée par le niveau national d'un mois jusqu'au 15 juin 2020.

L'Aide au Développement et au Maintien des Cheptels Allaitants (ADMCA) a aussi été télédéclarée entre le 1 mars et le 15 juin 2020 sans aucun retard.

### Instruction des dossiers PAC et paiement des aides

Sur un total de 4368 dossiers télédéclarés en 2020, 3319 ont demandé à bénéficier de l'ICHN. Sur ces 3319 demandeurs, 241 n'ont pas pu être payés car non éligibles à l'ICHN.

### Une avance à la mi-octobre 2020 pour les ICHN

3016 dossiers ont bénéficié du paiement d'une avance pour un montant total de 5,5 M€ versé les 16 et le 19 octobre à hauteur de 78,2 % du montant de la valorisation. Cela a permis de conforter les trésoreries des exploitations dans un contexte de sécheresse persistante et de crise COVID-19.

### Un paiement au 10 décembre 2020 pour les ICHN

Le solde des ICHN a été versé le 10 décembre pour atteindre un montant total annuel versé à La Réunion de 7 M€.

### Autres aides PAC

Un acompte de 1,8 M€ a été versé pour l'ADMCA à 300 éleveurs. Ce montant correspondant à 80 % du montant définitif qui sera versé en juin 2021, hors complément veaux qui sera lui versé en juillet 2021. Pour la PAB, un acompte de 500 000 € pour 220 éleveurs a été également versé. Enfin la PPR a été payée à 89 bénéficiaires pour un montant de 144 000 €.

## Soutien à l'approvisionnement alimentaire des réunionnais

Durant les périodes de confinement, les équipes de la DAAF ont travaillé pour éviter toute interruption des activités de production agricole et permettre ainsi l'approvisionnement alimentaire de la population et la préparation de la campagne sucrière. Son action en partenariat étroit avec les professionnels agricoles a permis au préfet de rouvrir très tôt les marchés forains de l'île grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire strict.

Dans un contexte où le fret aérien s'est fortement réduit, un soutien important a également été mis en place auprès des filières d'élevage pour prioriser les importations de matériels vétérinaires et de tous les moyens de productions indispensables à l'activité agricole. Au final les résultats sont là : les consommateurs se sont tournés davantage que les années passées vers les produits *péi* qui ont su gagner leur confiance.

Ainsi les produits locaux ont été présents en quantité et en qualité, sans augmentation de prix. La commercialisation des produits issus des filières volailles, porc, et bœuf a même augmenté en 2020 de plus de 10 % par rapport à 2019.



## Maintien des inspections en abattoirs, des inspections aux frontières, et gestion des foyers de maladies animales

Pendant la crise du COVID-19 et notamment pendant le confinement, intervenu entre le 16 mars 2020 et le 11 mai 2020, certaines missions ont été classées comme prioritaires par le ministère en charge de l'agriculture au titre de la continuité d'activité.

Parmi ces missions, figurent le contrôle sanitaire dans les abattoirs, les contrôles sanitaires et phytosanitaires aux frontières, et la gestion des foyers de maladies animales.

A l'abattoir de boucherie de Saint-Pierre, la DAAF a été mobilisée pour assurer la continuité du service, dans le contexte sanitaire tendu que nous avons connu, et en respectant les gestes barrières, notamment une limitation des interfaces avec les usagers. La continuité des inspections en abattoirs de volaille a également été maintenue, dans les mêmes conditions.



Aux frontières, le service a été maintenu avec un roulement d'équipes, à la fois au port et à l'aéroport, pour faire face aux demandes spécifiques et à l'irrégularité des flux. Ceci a permis d'éviter une rupture d'approvisionnement de certains produits alimentaires (notamment l'oignon et l'ail), tout en garantissant la sécurité sanitaire et phytosanitaire des approvisionnements. Des instructions ministérielles ont permis d'organiser là encore, le travail avec une accélération de la dématérialisation des opérations, toujours dans l'esprit de limiter les contacts avec les usagers (transitaires, importateurs, acconiers).

En ce qui concerne la gestion des foyers de maladies animales, un contact permanent a été maintenu avec les organisations de terrain (groupement de défense sanitaire, organisme vétérinaire à vocation technique) afin d'être toujours réactif en cas d'alerte sanitaire.

## La DAAF, autorité académique, a veillé à la continuité pédagogique dans les établissements d'enseignement agricole

Pendant la phase de confinement, le Service Formation Développement (SFD) a assuré un contact quotidien avec les établissements d'enseignement agricole pour assurer la continuité des actions pédagogiques. Une réunion de l'ensemble des équipes de direction des établissements d'enseignement a été organisée chaque semaine par la DAAF pour faire le point sur la continuité d'activité, identifier les mutualisations possibles et les difficultés rencontrées.

Un point de situation quotidien les premières semaines, puis bihebdomadaire, a été transmis à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche au ministère.

95 % des élèves ont pu bénéficier de la continuité pédagogique dès la rentrée scolaire de mars 2020. Les 5 % restants sont ceux qui n'avaient pas de connexion Internet ou d'équipement adapté. Des solutions sous forme de supports papiers ont été mises à leur disposition mais l'inopérabilité du dispositif DOCAPOSTE sur le territoire a été un frein.



Malgré une contrainte de disponibilité des ordinateurs pour le travail individuel dans certaines familles peu équipées, le recours aux classes virtuelles a facilité la mobilisation des apprenants. Des dispositions particulières ont été mises en place pour les élèves en situation de handicap. Certains élèves, peu motivés au travail scolaire en présentiel, ont été d'autant plus difficiles à mobiliser sur des travaux à distance. La maîtrise des outils

nécessaires à l'enseignement à distance s'est révélée très hétérogène pour les élèves et les personnels. Les élèves de 4e-3e, qui ne bénéficient pas du dispositif régional POP (plan ordinateur portable), ont rencontré davantage de difficultés.

Pour permettre l'organisation des activités indispensables à la mise en œuvre du plan de continuité d'activité, qui ne sont ni reportables ni télétravaillables, les établissements privés sont restés ouverts 1 à 3 jours par semaine et les établissements publics tous les jours. La présence des personnels a été réduite et s'est organisée sous la responsabilité des directions dans le respect des mesures permettant un niveau de sécurité sanitaire optimal.



# La politique de l'alimentation (La loi EGALIM)

## L'approvisionnement de la restauration collective

La loi agriculture et alimentation (loi EGALIM du 30 octobre 2018), dont l'un des objectifs est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, prévoit de nombreuses dispositions pour la restauration collective.

En particulier, les services de restauration scolaire et universitaire, les services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux et des établissements pénitentiaires dont elles ont la charge doivent proposer au moins 50% de produits durables et de qualité (en valeur), dont au moins 20% de produits biologiques à partir du 1er janvier 2022 (article 24). Il s'agit des produits sous Label rouge, AOC/AOP, IGP, STG, HVE ou certification environnementale de niveau 2 (jusqu'au 31/12/2029 uniquement), fermiers, écolabel Pêche durable, logo RUP et bio.

Le caractère « local » d'un produit ne répond pas à une définition officielle et ne peut pas constituer un critère de sélection dans un marché public. Aussi, les produits locaux entrent dans ce décompte dès lors qu'ils possèdent une des caractéristiques prévues par la loi.

Pour les DROM, les seuils de 50 % et de 20 % seront adaptés (article 98) et seront progressifs à partir du 1er janvier 2022. Ils seront alignés sur les seuils de métropole au 1er janvier 2030. Ces seuils ambitieux à terme permettront d'avoir un effet levier à la fois sur la structuration des filières agricoles et les acheteurs publics réunionnais.

## La qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire et la mise en place du menu végétarien

La DAAF met en œuvre la politique de l'alimentation sur le territoire de La Réunion pour assurer à la population une alimentation saine, de qualité, durable et accessible à tous.

Les objectifs nutritionnels généraux visés par les textes nutrition sont d'augmenter la consommation de fruits et de légumes, les apports de fer, les apports en vitamine D et en calcium et de diminuer les apports lipidiques, la consommation de glucides simples ajoutés et la consommation de sel.

En restauration scolaire, les règles nutritionnelles fixées par décret du 30 septembre 2011 et arrêté préfectoral du 10 avril 2013 à La Réunion ont pour but d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis dans ce cadre. Elles portent sur la variété et la composition des repas proposés, la taille des portions, le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces.



Depuis le 1er novembre 2019, à titre expérimental, pendant deux ans, les gestionnaires des restaurants collectifs scolaires (publics ou privés) doivent proposer, au moins une fois par semaine, un menu sans viande, ni poisson ou mollusques et crustacés, mais pouvant comporter des œufs ou des produits laitiers (menu végétarien). L'évaluation de cette mesure au bout de deux ans permettra de l'adapter si nécessaire et, si cela est pertinent, de l'étendre à d'autres segments de la restauration collective (médico-social...).

## Installation du CRALIM de La Réunion

Conformément à la loi EGalim (article 24), la composition du **comité régional de l'alimentation** (CRALIM) de La Réunion a été fixée par arrêté préfectoral du 6 janvier 2020. Le CRALIM a été installé formellement le 17 février 2020.

Le CRALIM examine toutes les questions relatives à la mise en œuvre au niveau régional du programme national pour l'alimentation (PNA), ainsi qu'à son suivi et à son évaluation. La politique de l'alimentation y est abordée sous les angles de la santé, de la nutrition (au regard de la progression du diabète sur le territoire), de l'éducation, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de l'ancrage territorial et de la justice sociale.

<http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Comite-Regional-de-l-Alimentation>

## Signature du programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète (PRND)

Le programme national pour l'alimentation aborde les différentes dimensions de l'alimentation : précarité alimentaire, éducation, lutte contre le gaspillage, restauration collective et projets alimentaires de territoire. Il s'adresse à des publics très divers, enfants, adultes, collectivités, professionnels de la chaîne alimentaire, associations, etc.

Aussi, c'est naturellement que la DAAF s'est engagée, le 6 novembre 2020, aux côtés de l'ARS et des autres partenaires, dans le programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète (PRND). C'est un outil essentiel de la politique régionale de l'alimentation et de la nutrition portée par les acteurs du territoire.

La DAAF apporte son expertise en matière de qualité de l'offre alimentaire, nutritionnelle, sanitaire et environnemental. Elle intervient principalement dans le domaine de la prévention, en agissant sur les facteurs de risque du diabète et de l'obésité, et en particulier sur l'amélioration de l'environnement alimentaire : qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective, approvisionnements en produits locaux de qualité et durables, information des consommateurs, éducation alimentaire et formations à l'éveil sensoriel des jeunes, volet santé dans les projets alimentaires territoriaux.



Signature du PRND le 06 novembre 2020

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/les-acteurs-sengagent-dans-le-programme-reunionnais-de-nutrition-et-de-lutte-contre-le-diabete-prnd>

## La fête des fruits et légumes frais en version 2.0 !

La "Fête des fruits et légumes frais, Vivez la Fraîch'attitude" est depuis 13 ans à La Réunion un événement qui a pour objectif de faire découvrir et de promouvoir la consommation des fruits et légumes frais, locaux et de saison.

La DAAF soutient les actions de l'IREN pour accompagner les communes volontaires à mettre en place cet événement.

Cette année, avec la crise sanitaire, toutes les activités ont eu lieu en version 2.0 (avec un village virtuel) du 19 au 28 novembre 2020. Seules 3 communes ont maintenu des actions de proximité. C'est la 1ère édition avec la participation d'une entreprise.



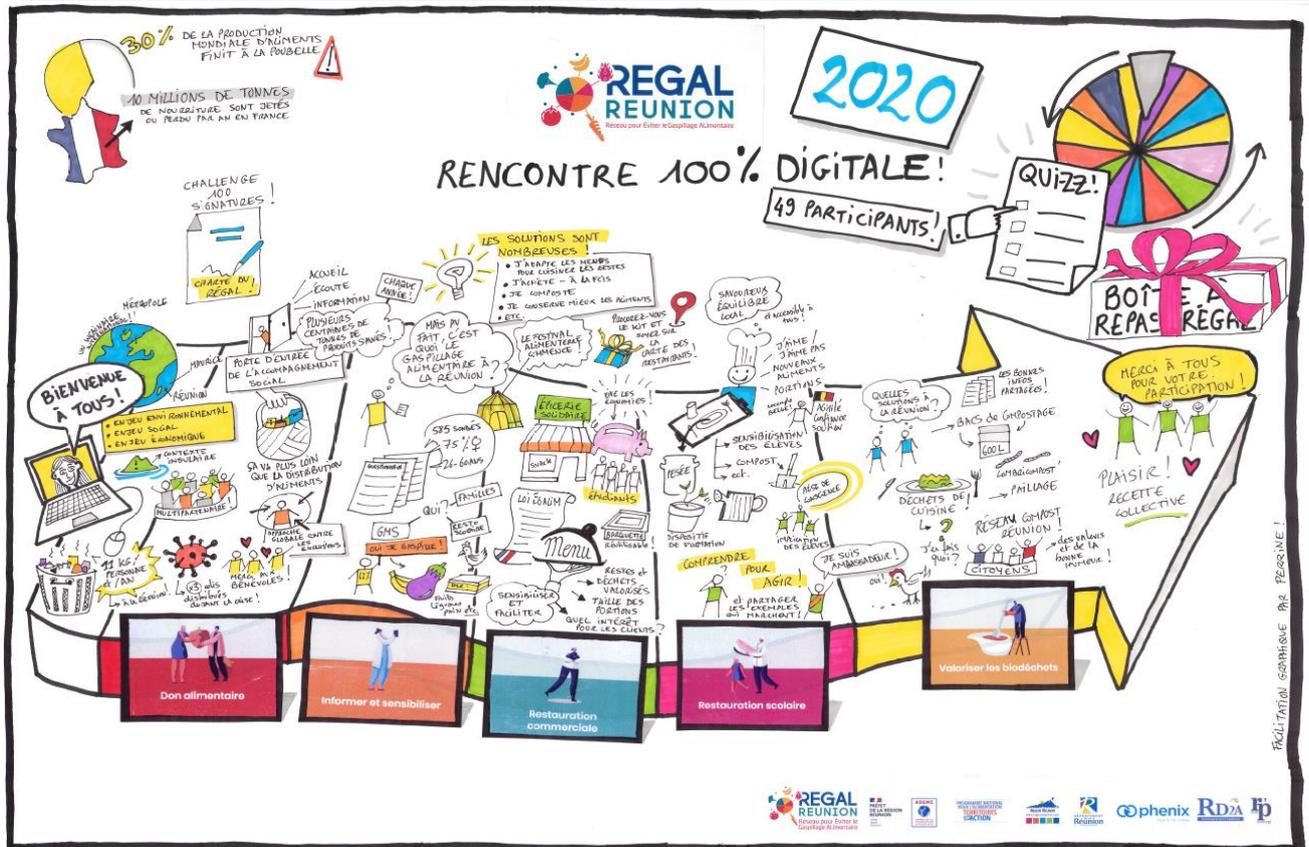
### L'événement annuel du REGAL en 100% digital !

Le réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL) à La Réunion a été créé en 2019 par des acteurs volontaires pour promouvoir le bien-manger pour soi et pour la planète sur le territoire.

La DAAF soutient les actions du REGAL Réunion dans le cadre du programme national pour l'alimentation (PNA), la lutte contre le gaspillage alimentaire étant l'un des 3 axes prioritaires de ce programme ("jeter moins, c'est manger mieux").

Crise sanitaire oblige, la rencontre territoriale annuelle s'est tenue le 16 octobre 2020 en 100% digital !

<https://regal-reunion.re/>



Synthèse visuelle des échanges et des idées qui sont ressortis du séminaire en ligne organisé à l'occasion de la réunion annuelle du réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL). Dessinatrice : Perrine Barillet

# Structurer et dynamiser les filières agricoles, agroalimentaires et forestières

## Les filières végétales et animales

### La filière fruits et légumes

#### Les chiffres de la filière organisée

1 interprofession

10 organisations de producteurs

600 producteurs

22 000 tonnes de fruits et légumes

#### Les producteurs indépendants

2 000 producteurs

66 000 tonnes de fruits et légumes

#### Les importations

38 000 tonnes

#### Les exportations

3 600 tonnes

#### Une stratégie en 5 axes

- Assurer la sécurité alimentaire du territoire,
- Favoriser la consommation des fruits et légumes locaux,
- Développer la qualité de l'offre, source de valeur et de singularité de nos productions,
- Développer l'exportation de produits premiums,
- Améliorer la compétitivité des outils de production.

#### Les ambitions à 5 ans

- Poursuivre la progression de la production locale au détriment de l'importation (+ 7000 t),
- Montée en gamme des produits locaux : + 1 000 t en AB,
- Conquérir des parts de marché sur les productions déficitaires : ail, oignon, pomme de terre, carotte,
- Installer de nouveaux agriculteurs (+ 50/an),
- Mieux positionner la production locale sur l'activité de transformation.

#### Une année 2020 dynamique malgré le COVID-19

Dans un contexte de confinement et de quasi isolement du territoire, les acteurs locaux de la filière ont su se mobiliser pour répondre à l'enjeu d'autonomie alimentaire de l'île. Le développement des circuits courts, la solidarité envers les personnes vulnérables, la mise en œuvre de nouveaux modes de livraisons ont été particulièrement appréciées. Deux points de vigilance sont toutefois à souligner :

- les importants dégâts causés par la mouche des fruits *Bactrocera Dorsalis*,
- l'impact de la mise en application de la réglementation sur la commercialisation des fruits de La Réunion en métropole.



## Les filières d'élevage

Chiffres clés des filières d'élevage organisées (hors éleveurs indépendants)

Valeurs en tonnes	2018		2019		2020 (1)		Évolution 2020/2018
	Production	Importation	Production	Importation	Production	Importation	
<b>Volaille</b>	13 572	21 465	15 010	21 760	15 500	22 000	<b>+14%</b>
<b>Porc</b>	9 609	11 013	9 946	10 471	10 000	10 500	<b>+4%</b>
<b>Bœuf</b>	1 510	4 504	1 501	4 507	1 600	4 500	<b>+6%</b>
<b>Lapin</b>	181	118	177	106	175	100	<b>-3%</b>
<b>Lait (M litres)</b>	18		17,9		18		-

(1) Données provisoires à consolider en début d'année 2021

### Des filières qui ont démontré leur forte résilience et leur adaptabilité face à la crise COVID-19

La crise sanitaire traversée en 2020 démontre l'importance de la production locale et des circuits courts à La Réunion. Les filières animales ont su relever le défi, les ventes ont globalement progressé, au-delà de la croissance moyenne observée pour chaque filière au cours des dernières années.

Au-delà de l'augmentation des volumes, les consommateurs réunionnais ont pu disposer de produits agricoles de manière constante et régulière, à un prix globalement stable et avec une qualité préservée.

#### De manière plus détaillée :

**La filière bovin-viande**, qui avait souffert en 2019 compte-tenu des difficultés pour reconquérir la confiance des consommateurs suite à la crise de la leucose, est parvenue à inverser la tendance. Au-delà de l'effet COVID, les acteurs de la filière ont établi un accord interprofessionnel en début d'année 2020 visant à mieux valoriser la viande locale (segmentation de marché, promotion et communication, charte d'engagement GMS-Producteurs).



**La filière porcine** a affiché la volonté d'installer de nouveaux éleveurs afin de répondre à la forte demande du marché.

**La filière lait** connaît une légère baisse de production, du fait de l'arrêt de certains exploitants, mais la technicité et la productivité du secteur s'améliorent.

**La filière volaille** connaît une progression sans précédent et continue depuis plusieurs années, un dynamisme et des capacités d'innovation, avec de nouveaux produits proposés aux consommateurs.

**Enfin la filière cunicole** est en léger repli du fait, notamment, de la difficulté à recruter de nouveaux éleveurs. Il s'agira de mieux communiquer sur le métier et de rendre l'activité plus attractive, notamment pour les jeunes éleveurs.

#### Les enjeux pour l'avenir

- Accélérer le Plan Global de Maîtrise Sanitaire Bovine pour répondre aux objectifs du gouvernement,
- Relancer la production de poussins pour pérenniser l'amont de la filière avicole,
- Accélérer la production de viande locale et de produits bio,
- Relancer la production de viande de lapins grâce à un modèle plus attractif pour les futurs éleveurs.

# La filière Canne-Sucre-Rhum-Énergie

## La canne

2 sucreries

2 700 planteurs

1,8 millions de tonnes de cannes coupées en moyenne

## Le sucre

200 000 tonnes de sucre brut produites par an en moyenne

## Le rhum

3 distilleries  
132 000 hectolitres d'alcool pur

## L'énergie

2 centrales thermiques  
570 000 tonnes de bagasse valorisées  
270 GWh d'électricité

### Les résultats de l'année 2020

- Une récolte en 2020 de 1 526 000 tonnes de canne, en net recul par rapport à la moyenne décennale et qui s'explique par une saison anormalement sèche (record historique depuis un demi-siècle),
- Mais une richesse en sucre d'un bon niveau permettant d'envisager une production d'environ 190 000 tonnes de sucre (contre 174 220 tonnes pour la campagne 2019),
- Les surfaces replantées en canne se situent à environ 1 100 ha, ce qui favorise l'accroissement des rendements (situés en moyenne autour de 80 T /Ha mais avec de fortes disparités),
- Environ 35 % de la coupe de la canne est mécanisée,
- L'analyse des revenus des planteurs, conduite dans le cadre d'enquêtes individuelles, montre un résultat de 31,50 €/T ou de 2 600 €/ha (données qui restent à affiner avec des études complémentaires).

### Les enjeux pour la filière

- Montée en gamme et valorisation des sucres ultramarins dont les sucres bio par exemple,
- Améliorer la productivité, les techniques de désherbage, la mécanisation de la canne,
- Prospector et développer un scénario permettant de produire plus d'énergie à partir de la bagasse,
- Objectiver le revenu des planteurs de canne et son évolution,
- Développer les synergies entre la filière canne et les autres filières agricoles, ainsi qu'avec les distilleries et les producteurs d'énergies renouvelables,
- Valoriser la canne au travers des rhums et alcools.



# Les filières agro-alimentaires et l'exportation

## La filière agroalimentaire

### Les chiffres clés des IAA :

- 345 entreprises.
- 3 936 ETP salariés.
- 1,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 95 millions d'euros réalisés à l'export (dont 65 % de sucre).

Les chiffres ci-dessus n'intègrent pas :

- L'artisanat commercial (boulangerie, boucherie, etc.) qui représente 202 millions d'euros de chiffre d'affaires, 2 041 ETP salariés et 491 unités légales.
- Le commerce de gros (achat en grandes quantités et vente à des détaillants ou professionnels) représente 1,12 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1 364 salariés et 237 unités légales.

L'agroalimentaire est le premier secteur industriel de La Réunion, avec 44 % du chiffre d'affaires, 38 % des emplois du secteur manufacturier, 345 entreprises dont deux appartenant à des groupes de dimension internationale. Ces entreprises emploient 3 936 ETP salariés, effectif en progression.

### Impacts du Covid-19 sur les filières et IAA de La Réunion

Les activités agricoles et l'industrie agroalimentaire de La Réunion ont été nettement moins affectées par le confinement que les autres secteurs (construction, commerce, etc.). L'agriculture réunionnaise a trouvé des solutions face à la crise, avec la mise en place de circuits courts (paniers fraîcheurs, marchés de producteurs, valorisation par la transformation agroalimentaire, etc.). De leur côté, les industries agroalimentaires ont fait face à une forte demande de consommation en produits locaux des ménages.

### Investissement dans les IAA.

Le bilan à mi-parcours du programme PDR-FEADER (Type d'Opération – 4.2.1.) sur les « outils agro-industriels » fait état d'un dispositif d'aide publiques doté de 36,8 M€, dont 27,6 M€ d'UE.

À ce jour, **56 dossiers ont été déposés à la DAAF pour un montant d'investissements éligibles de 90,065 M€**, pour 35,302 M€ de subventions engagées réparties en **26,477 M€ de FEADER** et **8,825 M€ de contreparties nationales** (État, Conseil régional et Conseil départemental). Les niveaux d'engagement et de paiement relatifs à la maquette sont respectivement de 95,94 % et de 49,32 %.

## L'export

### Trois produits phares à l'exportation : le sucre, les produits de la pêche et le rhum

Les exportations de produits sont toujours centrées autour de trois produits phares : **le rhum, le sucre et les produits de la pêche australe**. Les ventes de poissons constituent 27 % des exportations réunionnaises, celles de sucre 14 % et celles de rhum 6 %.

La Réunion commercialise environ 3 634 tonnes de fruits tropicaux vers l'Union Européenne (principalement la France métropolitaine) soit environ 2 600 tonnes d'ananas et 1 000 tonnes se répartissant entre litchis et fruits de la passion.

Des exportations de fruits et légumes en volumes plus restreints sont à relever dans la zone océan Indien (Mayotte, Seychelles, etc.). L'Union européenne (hors France métropolitaine) reste aussi un partenaire privilégié avec 15 % des exportations. La Réunion y exporte ainsi 73 % du sucre de canne. Le Portugal, l'Italie et l'Espagne en sont les principaux clients.

Soutenues par Madagascar et Mayotte, 12 % des exportations sont à destination des îles voisines de l'océan Indien. Elles augmentent, du fait de la hausse des ventes d'aliments pour animaux à destination de Madagascar.

## Le Plan AGRIPéi

AGRIPéi est le plan stratégique pour le développement agricole de La Réunion pour les 10 prochaines années. Il est issu des consultations menées sous l'égide du Conseil départemental, en sa qualité d'autorité de gestion du programme de développement rural (PDR-FEADER).

Le Conseil départemental a piloté, en lien avec l'ensemble de la profession agricole, une réflexion destinée à définir le modèle d'agriculture voulue pour le territoire réunionnais.

AGRIPéi répond en particulier à deux objectifs principaux :

- Définir une politique de développement agricole à l'échelle du département à l'horizon 2030 pour une agriculture performante, solidaire et respectueuse de l'environnement
- Définir un plan d'actions spécifique pour le prochain PDR 2021-2027

Les services de la DAAF se sont pleinement impliqués dans cette démarche. Tout d'abord en tant que membre du comité de pilotage aux côtés du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture, mais surtout en apportant leurs contributions au débat dans les différents groupes de travail, et en animant des groupes thématiques qui se sont déroulés jusqu'au milieu de l'année 2020.



Les ambitions chiffrées du plan AGRIPéi :

### 1. Pour protéger le foncier

- Remise en culture de 2 000 à 3 000 hectares de friches,
- Atteindre 50 000 hectares de SAU pour respecter et maintenir les objectifs du Schéma d'aménagement régional (SAR).

### 2. Pour augmenter la diversification

- + 1 000 à 2 000 hectares mis en culture pour la diversification végétale,
- + 750 hectares de prairies pour les filières animales,
- Maintien des 22 000 hectares de surface en canne à sucre.

### 3. Pour développer les outils de production et d'emploi

- + 350 à 500 exploitations, soit 500 à 1 000 emplois supplémentaires.

### 4. Pour préparer et assurer la transition écologique

- + 400 exploitations engagées dans une démarche bio,
- + 1 500 hectares de surfaces dédiées à cette démarche bio.

### 5. Pour améliorer le taux de couverture de la consommation par des produits locaux

- Pour le marché du frais : viser 70 % à 80 % du marché des fruits et légumes frais et 25 % du marché de la viande en 2030,
- Pour la restauration collective : Atteindre 20 % de produits durables et de qualité et 10 % de produits bio locaux dans les approvisionnements de la restauration collective en 2022.

## La filière forêt-bois

### Le PRFB : une feuille de route pour la filière forêt-bois



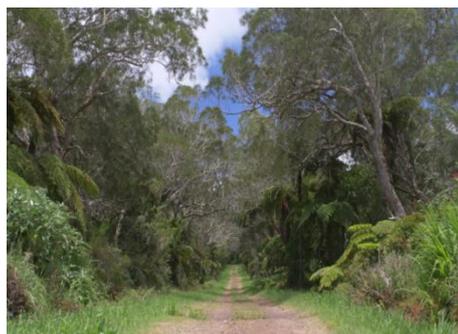
Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de La Réunion a été validé en 2020. Le PRFB est le document stratégique élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) qui couvre tous les sujets en lien avec les forêts, qu'elles soient publiques ou privées ou avec ses produits à tout stade des filières. Il reprend les objectifs du programme national (PNFB) et donne une vision pour les 10 prochaines années.

Il se décline en :

- **5 principes d'attention** : maintien de la couverture forestière, préservation des richesses naturelles de forêts, renforcement de l'attrait de fréquentation touristique, valorisation du potentiel économique et développement des talents régionaux.
- **6 objectifs ciblés** : le développement du bois d'œuvre, le développement du bois-énergie, une meilleure connaissance de la forêt privée, la rémunération au juste prix les biens et services de chacun des maillons de la filière forêt bois, la renaissance des filières et de développement de la formation.
- **4 domaines d'actions** : la connaissance de la forêt, le modèle économique, la gestion de la ressource et l'animation de la filière forêt-bois.

Ces quatre domaines d'action sont déclinés en 10 fiches action :

1. Inventorier et décrire les étendues arborées privées,
2. Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle rénové à partir d'une étude macro-économique,
3. Soutenir les investissements pour la mobilisation des bois,
4. Promouvoir les réalisations et les savoir-faire,
5. Renouveler la forêt de production,
6. Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie,
7. Valoriser les productions agricoles de forêt,
8. Accompagner les propriétaires forestiers privés,
9. Communiquer sur la gestion forestière,
10. Déployer un plan stratégique de formation.



Le PRFB découle d'une vision commune partagée par les acteurs de la forêt et en particulier par les membres de la CRFB. Il cadre la stratégie pour le développement de la filière forêt bois pour les 10 années à venir.

Le PRFB a fait l'objet d'une évaluation environnementale avec un avis de l'Autorité environnementale en septembre 2020. Le Parc National de La Réunion a également validé le PRFB.

Il a été soumis à la participation du public dans les conditions prévues aux articles L120-1 à L120-2 du code de l'environnement (art. L122-1 du code forestier). Son approbation par arrêté ministériel est prévue en début d'année 2021.

# Accompagner les exploitations agricoles vers la durabilité

## La préservation du foncier et des terres agricoles

### La CDPENAF

Pour la préservation du foncier, enjeu fort à La Réunion, le législateur a mis en place une instance spécifique : la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Une particularité législative dans les DOM : le code rural (article L181-12 du CRPM) confère à la CDPENAF des prérogatives plus fortes dans les départements d'outre-mer qu'en métropole. **Elle émet des avis conformes sur les autorisations d'urbanisme** (DP, PC, PA) en zone agricole et naturelle et sur les PLU, SCoT, ...

Cette particularité se justifie compte-tenu de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers :

- Le foncier agricole a régressé de 11 500 ha en un peu plus de 30 ans. Il reste aujourd'hui 42 000 hectares de surface agricole utile ;

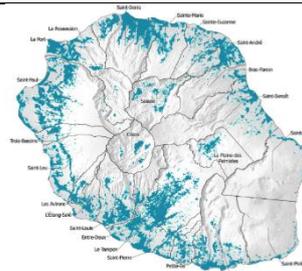
#### Évolution de l'étalement urbain (extrait du bilan du SAR)

Tache urbaine en 2019 : **30 042 ha** (hors constructions agricoles et maisons isolées)

+ **130 ha/an** entre 2018 et 2019

+ **360 ha/an** entre 2012 et 2017

+ **500 ha/an** entre 1997 et 2011



- La pression et la spéculation foncière sont très fortes à La Réunion. La tache urbaine a progressé de plus de 7 000 ha entre 1997 et 2011. Elle ralentit depuis 2011, grâce à la mise en place d'outils de régulation tels que le SAR, la CDCEA, puis la CDPENAF.
- Un foncier agricole restreint, essentiel destiné au maintien d'une agriculture performante (représentation extraite de la Lettre du sucre de septembre 2020)

La Réunion dispose de 5 ha de SAU pour 100 habitants, quand la Martinique en compte 8 ha, la Guadeloupe 13 ha et la France Métropolitaine 42 ha.



Depuis sa création le 1er décembre 2016, la CDPENAF de La Réunion :

- s'est réunie à 47 reprises,
- a examiné 3 150 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme et 4 études préalables de compensation collective agricole,
- a émis un avis sur 1 SCoT et 11 PLU.

À ce jour, la surface agricole préservée grâce à ce travail sur les documents d'urbanisme peut être estimée à 350 hectares, soit l'équivalent de 60 exploitations agricoles de surface égale à la moyenne de La Réunion.

## La reconquête des terres en friche

La mise en œuvre de la procédure « terres incultes » permet la reconquête d'environ 400 ha remis en culture chaque année. La procédure (unique dans son application, avec une collaboration efficace entre le Conseil départemental et l'État qui a montré son efficacité) a eu le mérite de contribuer fortement au maintien de la SAU autour de 42 000ha. Les remises en culture ont permis de compenser les terres artificialisées et les nouveaux départs de terres en friche.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Préserver les espaces agricoles productifs



- Éviter le mitage des terres agricoles



- Tout en permettant le développement des activités de production concourant à la pérennité des exploitations agricoles (serres, bâtiments d'élevage, bâtiments d'exploitation, etc.).



# La transmission d'exploitations et l'installation en agriculture

## 2020, une année à forte dynamique autour de l'installation aidée

Le dispositif DJA (Dotation Jeune Agriculteurs) permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un apport en trésorerie au démarrage de leur projet, financé par l'État et l'UE (Union Européenne).

Le montant moyen de DJA au titre de l'année 2020 s'élève à 36 000 €, permettant un réel effet levier lors de la phase d'installation.

L'année 2020, malgré un contexte particulier lié à la crise sanitaire, présente une dynamique forte sur les installations aidées.

Ainsi, 37 dossiers ont été validés, permettant un réel effet levier lors de la phase d'installation. La proportion d'exploitants se porte à 22 % des dossiers et celle des installations en société à 18 %.

L'installation via une reprise de l'exploitation familiale est majoritaire (59 % des projets) ce qui atteste du renouvellement des générations et de l'attrait du métier d'agriculteur pour les jeunes.

Une tendance forte est à souligner quant aux projets en Agriculture Biologique sur les productions végétales, en lien avec une réelle attente sociétale et un marché en développement.

Les chiffres clefs des dossiers d'installation :

- 248 ha de SAU (Surface Agricole Utile) concernés pour une surface moyenne de 6,7 ha.
- 48 % en production canne dont 2/3 en diversification végétale.
- 30 % en production végétale dont la moitié en AB (Agriculture Biologique).
- 22 % en production animale (majoritairement au sein des filières organisées).

## Les aides publiques à l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt

Tous dispositifs confondus, la DAAF a contribué en 2020 au versement de plus de 250 millions d'euros d'aides publiques aux secteurs agricoles, agroalimentaires et à la R & D, dont 55 % pour la filière canne, 19 % pour les filières animales, 6 % pour les filières végétales hors canne. Le reste, soit 20 % du total, a été attribué aux industries agro-alimentaires, à la recherche, à l'expérimentation agronomique, et aux dispositifs transversaux.

Les aides européennes ont constitué près des deux tiers du total (42 % de POSEI et 21 % de FEADER), l'autre tiers provient d'aides d'État dont une majorité est versée dans le cadre de la convention canne (2015-2021).



La DAAF, service instructeur de mesures du FEADER par délégation du Conseil départemental, a en charge 302 millions d'euros de FEADER, soit 78 % de l'enveloppe globale. Au 15 novembre 2020, 163 millions ont été payés depuis le début du programme en 2014. Ces appuis financiers recourent l'accompagnement de l'agriculture, l'installation des agriculteurs, les investissements agricoles, hydrauliques et agro-alimentaires, les mesures individuelles en faveur de l'environnement (ICHN, MAEC, mesures agriculture biologique) et la gestion de la forêt.

# La confiance n'exclut pas le contrôle ! Tracer et Sécuriser

## Coordination des contrôles des aides européennes et nationales

La DAAF assure la coordination des contrôles dans les exploitations afin d'éviter les contrôles répétitifs et prévenir les éventuelles situations difficiles sur les exploitations. Plusieurs domaines sont concernés :

- La PAC et la conditionnalité des aides,
- Le POSEI (contrôles délégués par l'ODEADOM),
- Le FEADER (sous-mesures 4-1, 4-2, 4-3, 6-1.1, 6-1.2),
- Le domaine environnemental (contrôles ICPE),
- Le domaine sanitaire (contrôles productions animales et végétales, protection animale, sécurité des aliments),
- Autres domaines réglementaires (contrôles des structures agricoles, législation du travail, de la protection sociale, du code de l'urbanisme, du fonds de secours ...).

## Bilan des contrôles réalisés en 2020

Malgré la crise sanitaire, les taux et nombre de contrôles ont été respectés en 2020, avec des aménagements spécifiques validés au niveau national et communautaire pour tenir compte des règles liées au confinement et aux gestes barrières.

### *Bilan quantitatif*

1 100 contrôles ont été réalisés dans les exploitations et les structures agricoles par la DAAF et l'ASP, pour 4 400 exploitations aidées et 250 M€ d'aides versées.

### *Bilan qualitatif*

Les principales anomalies détectées sur les dossiers PAC SIGC concernent le contour des îlots dans le Registre Parcellaire Graphique et les écarts d'effectifs entre les animaux notifiés et les animaux présents.

Certains élevages ont été mis en demeure dans le cadre des contrôles des ICPE ou du bien-être animal. Le respect de la conditionnalité des aides reste un enjeu pour concilier développement de l'agriculture et environnement.

Pour les contrôles hors-SIGC, des anomalies ont été constatées sur l'acquittement de factures ou l'absence de cahiers d'enregistrement des pratiques. Les subventions FEADER sont soumises à la conditionnalité des aides.



# Accompagner l'agriculture dans la transition écologique et alimentaire

## L'agroécologie, les GIEE et les bonnes pratiques agricoles

L'agroécologie est une façon de produire qui vise à utiliser au maximum la nature comme facteur de production tout en maintenant ses capacités de renouvellement, à la place, ou du moins en complément dans un premier temps, des intrants de synthèse et non-renouvelables.

Les services de la DAAF contribuent à intégrer ces principes au sein de l'agriculture réunionnaise à travers notamment la reconnaissance et l'animation des **groupements d'intérêt économique et environnemental** (GIEE). Cette reconnaissance officielle par l'État de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale s'inscrit pleinement dans le projet agro écologique pour la France. Au nombre de 9 en 2020 et impliquant plus de 200 exploitants agricoles de La Réunion, ces collectifs déploient un panel d'actions recoupant de nombreuses thématiques telles que la gestion optimisée de l'eau, une approche solidaire et collective dans la conduite de prairies, la permaculture, les méthodes alternatives sans produits phytopharmaceutiques, la lutte biologique intégrée sous-abris, la mise en place de filière écoresponsable basée sur la culture maîtrisée du goyavier, la lutte contre l'érosion, la réintroduction de biodiversité, mise en place d'un lien social avec la population d'un secteur agricole, préservation des races animales menacées,...



UNION EUROPÉENNE

Dans la continuité de ces démarches, la bonne gestion des **mesures agroenvironnementales et climatiques** (MAEC) co-financées par le FEADER et l'État participe également à cet effort collectif d'accompagner cette transition agroécologique pour aller vers des pratiques plus vertueuses. Ainsi, plus de 1 300 exploitants bénéficient de cet engagement contractuel qui les rémunère annuellement sur la base du respect d'un cahier des charges spécifique parmi 9 dispositifs différents (exemple : épillage manuel de la canne à sucre, enherbement en cultures, ...) et 2 en agriculture biologique. La DAAF assure également le suivi du financement des 3 animateurs des MAEC (la chambre d'agriculture, la réserve naturelle nationale de l'étang de Saint-Paul et l'Association pour la Promotion du Patrimoine et de l'Ecologie à La Réunion) en vue de favoriser l'émergence de nouveaux dispositifs agroenvironnementaux à inscrire dans le prochain PDR-FEADER.

Le suivi de l'arrêté préfectoral fixant les « bonnes conditions agricoles et environnementales » (BCAE) rentre aussi dans ce dispositif de transition en fixant un cadre réglementaire adapté aux spécificités locales.

Enfin, la DAAF anime dans sa dimension agricole le travail initié en 2020 sur l'étude du continuum « terre-mer » sur un bassin versant à Saint-Leu. Le diagnostic agricole et les études hydrauliques permettront d'identifier l'origine des phénomènes érosifs sur la commune de Saint Leu, pour aboutir en 2021 à des recommandations de nouvelles pratiques agricoles à valider par l'ensemble des acteurs, afin de préserver le sol fertile sur les parcelles agricoles et de protéger le bassin versant et le lagon.

## L'agriculture biologique

Quasiment inexistante en 2005, l'agriculture biologique représente aujourd'hui plus de 1 500 ha soit 3,5 % de la SAU réunionnaise, et plus de 350 producteurs, soit 55 % des producteurs bio de tous les Outre-mer. L'agriculture biologique est donc ici une filière en plein essor, avec une progression annuelle de 16 % et une forte demande des consommateurs. Près d'un projet d'installation en agriculture sur cinq comporte désormais un volet bio. Toutes les productions sont représentées, mais les secteurs des fruits et légumes, du miel et de l'élevage de poules pondeuses constituent les plus importants volumes.

### Vers une filière de canne à sucre bio ?

Il existe une opportunité pour mettre en place une filière de canne bio sur laquelle des études et des essais en vraie grandeur (essais culturels au champ et essais industriels) ont été lancés en 2020. Les objectifs de production varient entre 500 et 5 000 tonnes de sucre bio par an (sur les 180 000 tonnes de production annuelle de sucre de La Réunion). La dynamique est donc lancée, mais il faudra consolider l'itinéraire technique pour une production économiquement rentable. La question de la création de valeur au travers de la production de sucre bio ou de rhum bio est désormais un objectif pour assurer une vision à long terme de cette filière.

## La réduction de l'usage des produits phytosanitaires



### Le plan Écophyto à La Réunion

Vers une transition agroécologique ambitieuse, déterminée et pragmatique

Le plan Ecophyto, issu du Grenelle de l'environnement de 2008, a pour objectif de sécuriser et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Depuis 2010, les acteurs agricoles et des JEVI1 se sont mobilisés et fédérés pour la mise en œuvre d'un plan d'actions locales répondant aux enjeux économiques et environnementaux de l'agriculture réunionnaise et aux attentes sociétales, notamment en termes de santé et d'offre alimentaire et dans un contexte pédoclimatique spécifique où les producteurs doivent faire face à une forte pression parasitaire, au manque de solutions durables pour protéger leurs cultures et à l'installation régulière de nouveaux ravageurs.

Ainsi, des actions structurantes ont été mises en place telles que le programme d'expérimentation sur les méthodes alternatives, les réseaux DEPHY2, les formations, les actions de promotion (guides, vidéos, formations, conférences...) ou le Bulletin de Santé du Végétal. Ces actions ont permis, d'une part, une prise de conscience de la nécessité de changer les pratiques phytosanitaires et d'autre part, d'amorcer une tendance à la baisse des ventes de produits phytosanitaires (-15% en 10 ans). Les résultats obtenus font référence pour les autres DOM et encouragent tous les partenaires réunionnais à persévérer dans cette voie.

Avec la parution du plan Ecophyto 2+, en janvier 2019, le gouvernement a réaffirmé la volonté d'atteindre les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de moitié d'ici à 2025 et de sortie du glyphosate pour une majorité des usages d'ici fin 2022. Ainsi, la mise en œuvre de la déclinaison régionale de ce plan d'actions est en cours avec toutes les parties prenantes, en cohérence et en synergie avec les autres politiques publiques locales et les stratégies des filières.

<sup>1</sup> Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures

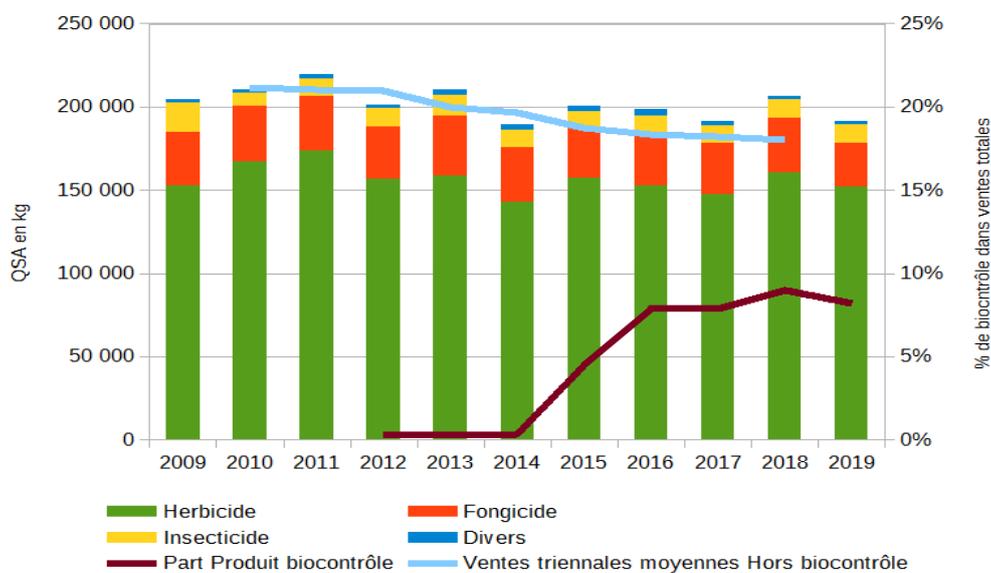
<sup>2</sup> Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires

## Des actions et des résultats à valoriser et à transférer pour réduire l'usage des produits phytosanitaires



Suivi des ventes de produits phytosanitaires : une tendance à la baisse

Evolution des ventes de PPP (en KG de QSA) entre 2009 et 2019 à La Réunion (BNVD - Extraction DAAF 974)



# La gestion et la valorisation des biomasses et des MAFOR

## Les biomasses pour quoi faire ?

Les biomasses produites à La Réunion représentent un potentiel de valorisation (hors alimentation humaine) vers trois secteurs principaux : les intrants pour l'agriculture, la production d'énergie et la production de matériaux bio-sourcés.

Le gisement, de plus de 2 millions de tonnes, est constitué essentiellement par les biomasses issues de l'agro-industrie (sous-produits de la filière sucre), de déchets des collectivités (déchets verts et bio-déchets des particuliers) et d'effluents d'élevage. L'enjeu de la valorisation de ces biomasses est au cœur des stratégies à définir pour assurer les transitions auxquelles le territoire confronté.

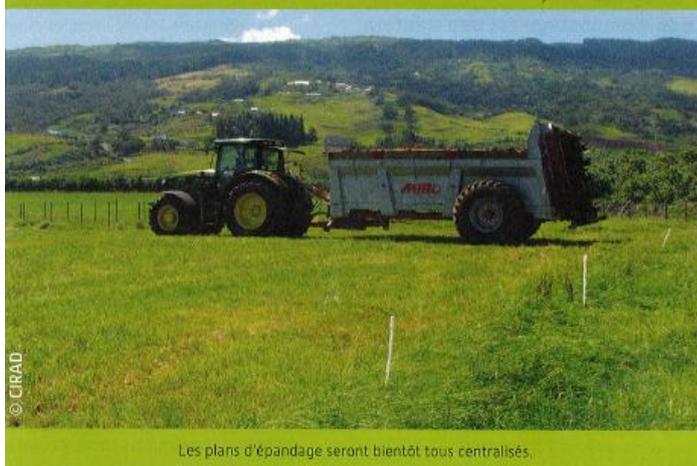
Le pôle agriculture durable de la DAAF est fortement impliqué dans la construction de ces choix en accompagnant la mise en place des instances (SATEGE, Cellule Biomasse) qui pourront à la fois les orienter mais aussi réguler les conflits qui ne manqueront pas de se poser lorsqu'il s'agira de partager cette ressource. Les priorités sont claires : les biomasses doivent prioritairement retourner au sol pour l'amender et fertiliser les cultures selon un principe d'économie circulaire mais aussi et surtout pour y stocker du carbone contribuant ainsi à une atténuation du réchauffement climatique.

## UN OUTIL POUR MIEUX GÉRER LES PLANS D'ÉPANDAGE Création d'un Satège

La Réunion est en train de se doter d'un Satège, pour Service d'Appui Technique de Gestion des Epandages, que Julie Leung, de la Chambre d'agriculture, a la charge de développer et d'animer. « A cet effet, je centralise l'ensemble des plans d'épandage effectués sur le territoire, pour les numériser et les intégrer dans un système d'information géographique », indique la jeune chargée d'étude. Ces données sont à ce jour réparties au sein de l'ARS, de la Deal, de la Daaf et se trouvent souvent sous format papier.

Le préfet prendra ensuite, courant de l'année, un arrêté pour entériner la création de ce nouvel outil. In fine, détaille Marie Kientz, cheffe du service Territoire et innovation à la Daaf, le Satège sera « un appui à l'instruction réglementaire des plans d'épandage ». Car un agriculteur ne peut épandre n'importe quoi n'importe où, notamment en raison des risques de pollution des eaux.

Par ailleurs, l'outil informatique donnera « une meilleure vision » de la situation et permettra d'améliorer les modalités de définition des plans d'épandage. Par exemple d'éviter qu'une parcelle déjà amendée le soit une seconde fois. « Cela amènera peut-être des structures comme les coopératives à développer de nouveaux traitements des effluents d'élevages », poursuit Marie Kientz.



Les plans d'épandage seront bientôt tous centralisés.



Station de traitement des effluents d'élevage de Camp Pierrot à Grand-Ilet

### En bref.....

#### En 2020 :

- Mise en place du SATEGE Service d'Appui Technique à la Gestion des Épandages
- Activation de la cellule biomasse

#### En 2021 :

- Animation du SATEGE et de la cellule biomasse
- Mise en conformité de la station de compostage de Camp-Pierrot
- Encadrement d'une filière « compostage »

# L'agriculture, productrice d'énergie renouvelable : étude de la valorisation de la canne-fibre à La Réunion

L'État en partenariat avec le Conseil régional et le Conseil départemental, a souhaité éclairer le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise, décidé par le Président de la République, sur les possibilités de valorisation de la canne-fibre.

La « SPL Horizon Réunion » a été mandatée pour mener une étude macro-économique sur le développement d'une filière de valorisation de la canne-fibre à La Réunion. 3 grands scénarios ont été étudiés à comparer avec la situation actuelle de la filière canne à sucre :

- (1) L'optimisation de la part énergétique dans la filière canne-sucre, en considérant une culture exclusive de culture de variétés de canne-mixtes sur le foncier cannier ;
- (2) l'émergence d'une filière « canne 100% énergie » en complément de la filière sucrière avec une valorisation de la bagasse dans les centrales existantes ou la création d'une nouvelle centrale thermique ;
- (3) une filière canne-fibre destinée uniquement à la production d'énergie alimentant les centrales thermiques actuelles (avec arrêt de la production de sucre).



Pour chaque scénario un focus spécifique a été fait sur l'impact sur le revenu du planteur de canne, le prix de l'énergie, et les aides publiques. Le résultat donne un ensemble d'avantages, d'inconvénients et de points d'incertitudes. Ces résultats soumis au comité de transformation l'ont conduit à se prononcer en faveur du scénario n°1 et sur une expérimentation de valorisation de la canne fibre dans une unité spécifique expérimentale de 4MWe. L'optimisation de la part énergétique dans la filière canne-sucre actuelle mérite toutefois encore des approfondissements pour la rendre viable pour l'intégralité de la chaîne de production, du planteur aux industriels.

## Le plan « enseigner à produire autrement » pour les transitions et l'agroécologie (EPA 2020 – 2024)

Le plan « enseigner à produire autrement » (2020-2024) accorde une place renforcée aux apprenants comme acteurs de leur apprentissage et confirme le rôle pionnier des établissements d'enseignement agricole dans les dynamiques de transition agroécologique des territoires.

Il est articulé autour de 4 axes :

- Axe 1 : Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agroécologie,
- Axe 2 : Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et préparer aux transitions,
- Axe 3 : Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation,
- Axe 4 : Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes.

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole fixe ainsi l'objectif de « renforcer la mobilisation des établissements pour accompagner et promouvoir la transition agroécologique et l'agriculture biologique ».

La construction et l'animation du plan est confiée à une chargée de mission de la DAAF qui pilote un réseau constitué des 3 référents dans les EPLEFPA et les MFR. Ce plan est étroitement coordonné avec la dynamique de transfert/innovation conduite en partenariat avec les 3 RITA.

Les plans locaux enseigner à produire autrement (PLEPA) des établissements d'enseignement agricole publics devront être validés en juin 2021.

### Appui à la recherche et aux réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA)

Depuis la création des trois Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA - animal, canne, végétal), la mobilisation et l'implication des partenaires n'est plus à démontrer tant au niveau coordination qu'au niveau développement d'innovations techniques.

Le T de RITA, correspondant au transfert, est l'axe majeur de la diffusion et de l'appropriation des innovations.

Des actions de transfert sont régulièrement organisées sous différents formats : Agrofert'iles, journées techniques, formations, démonstrations aux champs ... et diffusées via différents supports tels que newsletters, vidéos, Facebook.

En 2020, le programme de transfert a été bouleversé par le contexte sanitaire et des événements tels que les Agrofert'iles junior ou la semaine du bien-être animal n'ont pas pu se dérouler en présentiel. Aussi, les partenaires réfléchissent, en complément du présentiel, à l'évolution vers des outils pédagogiques numériques.

La DAAF, en concertation avec les animateurs RITA, a proposé la mise en place de groupes de transfert au sein des 3 RITA, constitués des acteurs du transfert ; l'objectif étant de renforcer les actions déjà existantes et de mener collectivement une réflexion sur les outils du transfert les plus adaptés.

Ces groupes de transfert permettront de renforcer la cohésion entre les structures ayant un rôle majeur dans le transfert.

Le transfert des innovations techniques représente un enjeu fort pour la pérennité des RITA notamment dans la perspective de la prochaine programmation FEADER.

# Sécuriser la qualité des productions animales et végétales

## La gouvernance sanitaire

La gouvernance sanitaire s'organise principalement selon le dispositif suivant :

- **Les « dangers sanitaires »** sont classés en trois catégories : les catégories 1 et 2 sont des dangers sanitaires réglementés.
- **Les organismes à vocation sanitaire (OVS)** dans le domaine végétal (La FDGDON) et dans le domaine animal (le GDS) ainsi que l'organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT), sont chargés d'organiser la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires.
- **Des instances de consultation sont confirmées :**
  - Le conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV),
  - Le conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) de la Réunion qui intervient pour donner son avis sur les propositions des OVS en matière d'actions sanitaires professionnelles.

L'État élabore et met en œuvre la réglementation pour les dangers sanitaires réglementés. Il pourra, à la demande des professionnels, reconnaître ou étendre les programmes d'actions sanitaires des opérateurs professionnels pour les autres dangers sanitaires.

Le CROPSAV donne son avis sur les questions relatives aux dangers sanitaires réglementés et sur les programmes d'actions sanitaires de la région. Ces programmes pourront être « reconnus » par l'État (le préfet), condition nécessaire pour obtenir un financement de l'État.

## La sécurité sanitaire des aliments

La sécurité sanitaire des aliments protège les consommateurs en contrôlant les conditions hygiéniques dans lesquelles les denrées sont produites et mises sur le marché. Il s'agit de vérifier l'application par les professionnels, des règles européennes et nationales tout au long de la chaîne jusqu'à la remise au consommateur. La DAAF procède également aux contrôles liés aux signalements d'intoxications alimentaires collectives et aux plaintes qui lui sont transmises.

Les inspections conduisent à un résultat selon 4 niveaux : « très satisfaisant » (note A), « satisfaisant » (note B – quelques non-conformités sans risque pour le consommateur), « à améliorer » (note C – non-conformité devant être corrigée dans un délai fixé) et « à améliorer d'urgence » (note D – non-conformité à risque immédiat pour le consommateur). Chaque consommateur peut consulter le niveau d'hygiène des établissements ayant fait l'objet d'un contrôle en se rendant sur le site <https://www.alim-confiance.gouv.fr>. Toute inspection donne lieu à une suite administrative proportionnée lorsque des non-conformités sont constatées. Lorsque des infractions sont constatées, les procédures administratives sont complétées de procédures pénales.

En 2020, 328 inspections ont été menées en matière de sécurité sanitaire de aliments, sur tous types d'établissements. Parmi elles, 213 ressortaient de la programmation générale du service, 34 ressortaient de plaintes de particuliers ou de signalements d'intoxications alimentaires collectives, 58 re-contrôles suite à une mise en demeure et 23 faisaient suite à des demandes d'agrément sanitaire d'établissements. 139 établissements ont fait l'objet d'un avertissement, 91 ont fait l'objet d'une mise en demeure et 29 ont fait l'objet d'un arrêt temporaire d'une ou plusieurs activités. 39 procédures pénales ont par ailleurs été engagées.

## Entrée en phase opérationnelle du Plan Global de Maîtrise Sanitaire de l'Élevage Bovin

Face aux fortes préoccupations autour de l'état sanitaire des troupeaux de bovins de La Réunion, la DAAF et les acteurs de la filière ont mis en place le plan global de maîtrise sanitaire bovine (PGMSB), validé officiellement par le Préfet au 30 juin 2020.

Ce plan recense 53 actions articulées autour de 3 axes : (1) la réduction de la mortalité en élevage, (2) la lutte contre les insectes piqueurs et (3) la mise en œuvre d'un plan d'assainissement pour la rhinotrachéite infectieuse bovine, la leucose bovine enzootique (LBE), la paratuberculose et la maladie des muqueuses.

Son coût total s'élève à 69 M€ dont 17,7 M€ apportés par l'État, un peu plus de 7M€ par les collectivités et 15,5M€ par les filières professionnelles elles-mêmes (coopératives et interprofession).



Signature des conventions PGMSB, en préfecture, le 30 juillet 2020

Pour la leucose bovine enzootique (LBE), l'ambition du Président de la République annoncée en octobre 2019 est l'éradication de la maladie sur 4 ans. Les ministères en charge de l'agriculture et des outre-mer ont validé un accompagnement financier exceptionnel à hauteur de 2,81M€ pour l'État, de 2 M€ pour le Conseil départemental, et de 4,60 M€ pour les filières.

Depuis près de trois ans, la DAAF travaille avec ses partenaires et la DGAL pour établir un plan d'éradication de la leucose zootecniquement acceptable pour le territoire. La première étape a été la prophylaxie sur animaux de plus de 12 mois pour mener les travaux de construction du plan et du dispositif réglementaire adapté pour arriver à l'assainissement en filière viande et en filière laitière, aboutissant à la parution de l'arrêté ministériel du 3 juin 2020 et de l'instruction technique d'application. Par la suite, un travail de communication a été mené vers le grand public, à travers notamment un communiqué de presse dès le 13 juin 2020, et vers les éleveurs et vétérinaires avec description des mesures de police sanitaire. En parallèle, la DAAF et ses partenaires ont travaillé au montage du dispositif financier sous forme de conventions pour l'accompagnement de la profession par l'attribution d'aide à l'abattage des animaux positifs à hauteur de 260€/animal, d'aide à la recherche de maladies dites conventionnelles et de la leucose et enfin d'aide à l'achat d'animaux de remplacement sains à hauteur de 1800€/animal.



La très forte mobilisation des acteurs, ces derniers mois, permet aujourd'hui d'afficher les premiers résultats en matière de mise en œuvre de la police sanitaire avec, fin 2020, 76 élevages qualifiés « officiellement indemnes de leucose bovine enzootique » et près d'une trentaine d'élevages engagés dans la démarche de qualification de leur troupeau via la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés préfectoraux.

# La lutte contre les organismes nuisibles à La Réunion

## Exemple de *Bactrocera dorsalis*

Les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux se déplacent exponentiellement avec l'augmentation des échanges commerciaux et des déplacements humains sur la planète.



De nouveaux bio-agresseurs des cultures apparaissent, favorisés par le changement climatique constaté sur Terre, le bouleversement des équilibres naturels (parasitoïdes / ravageurs, ...) et des mauvaises pratiques agricoles (voir le chapitre sur le plan Ecophyto).

La surveillance biologique du territoire (SBT) s'articule autour de l'anticipation de l'arrivée des ravageurs sur les cultures (veille internationale, alertes phytosanitaires mondiales et européennes, contrôle phytosanitaire obligatoire à l'entrée des végétaux dans l'île), pour :

- une détection précoce des organismes nuisibles réglementés et/ou émergents (SORE) de leur entrée sur le territoire,
- un suivi en temps réel des organismes nuisibles « de qualité », plus ou moins présents sur l'île et susceptibles d'avoir une incidence significative sur le rendement et la qualité des productions végétales (voir le réseau d'épidémiosurveillance et son Bulletin de Santé du Végétal),
- pour la détection et le suivi des effets non-intentionnels (ENI) des pratiques agricoles comme les résistances des bio-agresseurs à certaines molécules et des pratiques phytosanitaires sur les écosystèmes.

En outre, la SBT constitue un appui stratégique aux exportateurs en permettant la qualification phytosanitaire des produits végétaux exportés (certification phytosanitaire).

Ces cinq dernières années, bon nombre d'organismes nuisibles réglementés et/émergents sont entrés sur l'île, dont la **mouche orientale des fruits ou *Bactrocera dorsalis*** qui était signalée dans la zone Océan Indien depuis une décennie.

Dès sa capture en 2017 dans le réseau de pièges de SBT installé depuis 8 ans à La Réunion, une tentative d'éradication a été menée, sans succès. Sa dissémination et son installation rapide a supplanté en grande partie les populations de la dernière mouche des fruits apparue sur l'île en 1994 (*Bactrocera zonata*).

La lutte contre la mouche orientale des fruits est difficile dans les zones agricoles du monde entier. En effet, elle est présente sur de très nombreuses cultures et aucune solution satisfaisante et réglementairement autorisée n'est disponible actuellement contre ce ravageur.

Une prophylaxie régulière (élimination des fruits piqués et tombés), une protection mécanique des cultures, des techniques pour favoriser le biocontrôle de l'insecte et le traitement post-récolte des fruits sont privilégiés par la recherche pour abaisser la pression parasitaire de *Bactrocera dorsalis*.



## Les contrôles en santé publique et environnement

La DAAF mène tout au long de l'année de nombreux contrôles pour vérifier le respect de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire, de salubrité des denrées, de santé, de bien-être animal, de protection de l'environnement et de l'usage de produits phytosanitaires sur les cultures.

Les établissements contrôlés sont choisis grâce à une analyse de risques qui se base sur plusieurs critères dont la réception de signalements ou de plaintes à l'encontre de l'établissement, les volumes de production, les types de production ainsi que les résultats obtenus lors des derniers contrôles. Les contrôles en hygiène alimentaire peuvent également faire suite à des alertes sanitaires de type intoxication alimentaire (25 déclarations sur le territoire en 2020).

En 2020, ce sont au total près de 550 établissements du territoire qui ont été contrôlés ou ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires de la part des Services de l'État. Ces contrôles ont donné lieu à 180 avertissements, 95 mises en demeure, 2 retraits d'agrément sanitaires, 10 fermetures administratives et 21 procès-verbaux. Plus de 40T de denrées alimentaires insalubres ont été écartées de la chaîne alimentaire grâce à l'intervention des agents de l'État.

En parallèle de ces contrôles conduits sur l'ensemble du territoire, la DAAF mène également des contrôles aux frontières pour les produits importés par voie aérienne ou maritime. Au total, les équipes DAAF ont procédé au contrôle de près de 6000 lots de denrées animales, d'origine animale ou de produits végétaux, de 30 lots d'animaux vivants et de 80 lots d'aliments pour animaux. 45 refus d'admission ont été prononcés.

## La lutte contre la délinquance sanitaire

Depuis 2013, la DAAF de La Réunion s'est dotée d'une unité spécifique de lutte contre la délinquance sanitaire relevant des domaines de l'alimentation, de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux. Ainsi cette unité spécifique, composée d'agents spécialisés, travaille au quotidien en lien avec les autorités judiciaires, les forces de l'ordre et les services douaniers pour rechercher et constater les infractions concernant des activités illicites à fort risque soit pour la santé des consommateurs, soit pour la santé et la protection animale ou la protection de la santé végétale notamment pour ce qui concerne les introductions illicites de produits phytopharmaceutiques non autorisés. Elle est également en capacité de mener les enquêtes administratives sur des sujets spécifiques de sa compétence.



2020

Forte d'une compétence judiciaire associée à une expertise technique du domaine animal, végétal et de l'alimentation, elle a orienté son action à partir de 2019 sur le démantèlement d'activités de production ou de distribution non déclarées de denrées alimentaires, réalisées dans des conditions sanitaires très dégradées ainsi que sur la lutte contre des activités d'élevage illicites de différentes espèces animales et d'abattage illicite. Elle a également initié en 2019, un renforcement de la lutte contre les actes de maltraitance ou de cruauté envers les animaux domestiques de compagnie qui se poursuit en 2020 dans le cadre de la politique décidée par le préfet de La Réunion en la matière.

## La protection sanitaire et phytosanitaire aux frontières

Les contrôles sanitaires et phytosanitaires aux frontières sont réalisés par les équipes du Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP), intégrées dans la DAAF, en partenariat avec les douanes.

Dans le domaine vétérinaire, les inspections sont harmonisées au niveau communautaire, ce qui fait que les échanges entre La Réunion et l'Union européenne continentale ne sont soumis à aucune contrainte sanitaire. Les contrôles portent donc exclusivement sur les importations en provenance de pays tiers :

- animaux vivants à l'aéroport (environ 35 lots par an),
- denrées animales et d'origine animale à l'aéroport et au port (environ 2 000 lots par an).

Dans le domaine phytosanitaire, le contexte tropical spécifique fait que toutes les introductions sont contrôlées. Environ 6000 lots sont ainsi inspectés chaque année dans les postes frontaliers, répartis à peu près également entre le port et l'aéroport.

Pour les produits végétaux introduits aux fins d'analyse, environ 30 lettres officielles d'autorisation (LOA) sont établies chaque année par le pôle inspection aux frontières et santé végétale (PIFSV).

Un contrôle spécifique, concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE), s'est ajouté depuis 2019 à ces contrôles sanitaires. Il s'agit de vérifier que les espèces végétales introduites ne font pas courir un risque environnemental pour l'île. Un arrêté ministériel du 1er avril 2019, fixe une liste d'environ 150 EEE, dont l'introduction est interdite à La Réunion.

Concernant les exports, environ 400 certificats sanitaires vétérinaires sont signés chaque année par les vétérinaires officiels de la DAAF, et permettent de sécuriser les denrées exportées par les établissements agréés.

Dans le domaine phytosanitaire, environ 150 certificats phytosanitaires d'origine (CPO) sont signés chaque année pour des lots de végétaux exportés, auxquels s'ajoutent, depuis fin 2019, environ 750 CPO concernant les lots de fruits exportés vers la métropole, dans le cadre de la nouvelle loi de santé végétale, destinée à protéger le territoire de l'UE continentale contre l'introduction d'organismes nuisibles en provenance des DROM.

## La mise en place des nouvelles règles d'export des fruits

Le Règlement (UE) n° 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, communément appelé « Loi de santé végétale », impose aux DROM, depuis le 14 décembre 2019, les mêmes obligations phytosanitaires que pour les pays tiers.

Ainsi, les flux de végétaux expédiés vers l'Union européenne (UE) continentale, par fret (classique ou express), par voie postale, ou dans les bagages des passagers, sont soumis à de nouvelles contraintes réglementaires et notamment une certification à l'export, ainsi que sur les lots de produits expédiés par les coliseurs. Les flux d'export des organisations de producteurs sont également contrôlés à l'aéroport.

À l'issue de ces contrôles, 743 certificats phytosanitaires d'origine ont été établis (355 concernent les organisations de producteurs, 61 concernent les coliseurs, 327 concernent les passagers).

Notons que certains fruits sont exemptés de toute contrainte phytosanitaire, il s'agit de la banane, de l'ananas, de la noix de coco, du durian et de la datte.

Certains fruits, en revanche, sont soumis à des exigences qui ne peuvent pas être certifiées pour La Réunion, notamment au regard de la mouche orientale des fruits, *Bactrocera dorsalis* ; il s'agit de la mangue, des agrumes et des piments/poivrons, qui pour l'heure, ne peuvent donc pas être expédiés vers l'UE continentale.

## Lutter contre l'errance et la maltraitance animale

### La lutte contre l'errance animale est une priorité sur le territoire réunionnais

L'errance animale est un phénomène massif à La Réunion. La population canine dans l'espace public est estimée à environ 73 000 chiens, dont 42 000 chiens errants sans propriétaire et 31 000 chiens divagants. En moyenne sur cinq ans, 8 000 chiens et 2 500 chats ont été capturés chaque année par les fourrières et 7 250 chiens et 2 250 chats sont euthanasiés annuellement. La Réunion représente à elle seule 19% du total national d'euthanasies.

Les conséquences de l'errance animale sont lourdes :

- une estimation de 27 000 personnes mordues par an,
- une agressivité des animaux errants regroupés en meute vis-à-vis des élevages, notamment de volailles,
- un nombre excessif d'animaux écrasés sur la route avec un impact négatif de l'image de La Réunion au regard du tourisme,
- des coûts de gestion des animaux anormalement élevés pour les collectivités locales (entretien des fourrières et refuges surchargés, ramassage des cadavres animaux et traitement des cadavres),
- une forte pression de prédation des chats sur certaines espèces d'oiseaux endémiques dont ceux en danger critique d'extinction.

C'est pourquoi la lutte contre l'errance animale est une priorité pour les pouvoirs publics à La Réunion. L'État a souhaité accompagner les maires et présidents d'EPCI en mettant en œuvre un plan partenarial de lutte contre l'errance animale. Reconduit sur quatre ans (2019-2022), celui-ci s'inscrit dans le cadre du contrat de convergence et de transition et dispose d'un budget apporté par l'État de 2 millions d'euros. Il s'articule autour d'une mesure centrale forte qu'est la stérilisation des animaux.

Le préfet de La Réunion a écrit aux maires le 24 avril 2020 sur ce sujet et les a rencontrés le 07 juillet 2020. En matière de gestion de l'errance animale les maires sont habilités à intervenir pour assurer l'ordre public. L'engagement de l'État à La Réunion aux côtés des communes est réaffirmé.

### La lutte contre la maltraitance animale

Compte-tenu du constat, régulièrement médiatisé, d'existence de mauvais traitements sur des animaux, notamment chez des particuliers, d'abandon volontaire ou d'actes pouvant s'y rattacher, la condition animale est devenue une préoccupation forte des citoyens, qui nécessite une réponse adaptée.

Sur proposition de la DAAF, le préfet de la Réunion a décidé en mai 2020 de mettre en place une politique de lutte contre la maltraitance des animaux domestiques de compagnie. Cette politique, validée par l'institution judiciaire, a été construite en partenariat avec le monde associatif.

Les agents de la DAAF sont mobilisés pour lutter contre la maltraitance animale et agissent sous l'autorité des Parquets. Ils interviennent lorsque le cas le nécessite, avec l'appui ou en lien avec les forces de l'ordre. Ainsi, en 2020, la DAAF a traité 24 signalements de maltraitance, en lien avec les parquets, les forces de police et de gendarmerie. En complément de l'action de terrain, le préfet a demandé aux sous-préfets d'arrondissement d'organiser avec la DAAF des réunions de sensibilisation des maires et présidents d'EPCI. Le renforcement du lien entre l'État et les communes continuera à se développer et de nombreuses interventions sont menées en lien avec les polices municipales. Cet axe de lutte contre la maltraitance animale constituera, pour 2021, une des grandes priorités de la DAAF.

# La DAAF, autorité académique de l'enseignement agricole

## Les orientations ministérielles pour l'enseignement agricole

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche poursuit sa volonté de renforcer la promotion sociale et la réussite scolaire des jeunes tout en favorisant l'accès à l'enseignement agricole.

L'orientation, au cœur des réformes engagées par le Gouvernement, constitue un chantier essentiel pour l'enseignement agricole ; l'objectif étant de mieux faire connaître aux élèves et aux familles les possibilités de parcours de formation qu'offre l'enseignement agricole et les métiers auxquels ces dispositifs préparent.

Afin de préserver une orientation choisie et de faciliter la construction progressive de parcours de formation répondant aux besoins de l'élève et à ses aspirations, une attention particulière est accordée aux dispositifs permettant de :

- lutter contre le décrochage scolaire avec notamment le droit au retour en formation pour les sortants du système éducatif sans diplôme ou sans qualification,
- favoriser le droit au redoublement dans le même établissement (les élèves ajournés au baccalauréat et au CAP agricole peuvent préparer à nouveau les examens dans l'établissement dans lequel ils étaient précédemment scolarisés),
- renforcer l'égalité entre les filles et les garçons,
- faciliter l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap,
- proposer des choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet de l'apprenant,
- encourager la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur.



## L'enseignement agricole à La Réunion

41 formations, de la 4ème à la licence professionnelle dans les domaines de la production agricole, l'agroalimentaire, les travaux paysagers, la protection et la gestion de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les activités hippiques, la commercialisation des produits agricoles et les services en milieu rural.

### Formation initiale scolaire :

1300 élèves et étudiants à la rentrée 2020 accueillis dans 8 établissements :

- 2 lycées publics (Saint-Paul, Saint-Joseph)
- 6 établissements privés sous contrat avec l'État :
  - 1 lycée privé (LAP Cluny à Sainte Suzanne)
  - 5 Maisons Familiales et Rurales MFR (St André, La Saline, Le Tampon, St Pierre, Plaine des Palmistes)

### Formation initiale par apprentissage

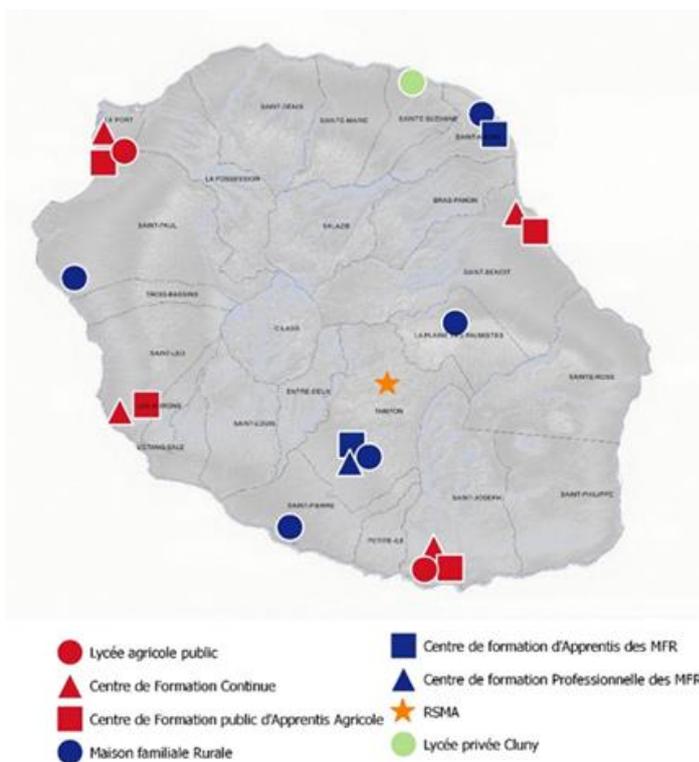
350 apprentis accueillis dans :

- 2 CFA publics (St Paul, St Joseph)
- 1 CFA mutualisé au sein du réseau des Maisons Familiales et Rurales

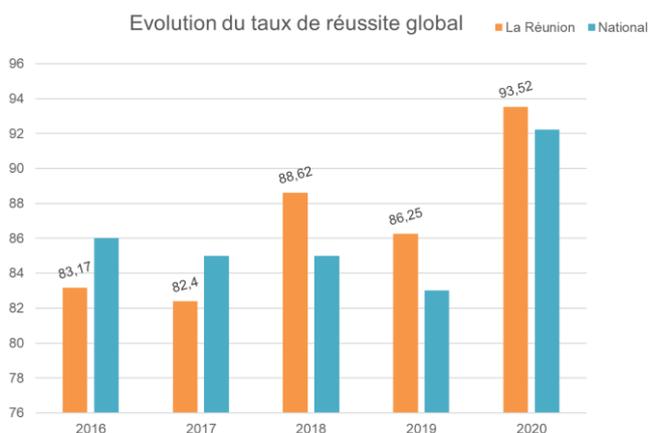
### Formation continue

270.000 heures stagiaires réalisées dans :

- 2 CFPPA publics (Saint-Paul, Saint-Joseph)
- le Centre de Formation Professionnelle du réseau des MFR
- le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)



## Résultats aux examens de la session 2020



Les élèves de La Réunion réussissent plutôt mieux qu'au niveau national dans beaucoup de diplômes. Depuis 3 ans, le taux de réussite global est supérieur au taux de réussite national.

En CAPA, BEPA, BAC Technologique, les taux de réussite sont au-dessus du niveau national.

En BAC Pro et BTSA, les taux de réussite sont légèrement inférieurs au niveau national.

Les examens en UC (unités capitalisables) sont raisonnés en année civile et pas scolaire, les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Depuis le 1er janvier 2020, 253 diplômes ont été édités ou sont en cours d'édition. LE BP REA (BAC PRO Responsable d'Entreprise Agricole), avec près de la moitié des diplômés, reste la référence pour l'installation agricole car il permet notamment d'accéder à l'aide à l'installation.

## La rentrée scolaire 2020-2021

Les effectifs officiels de la rentrée 2020/2021 en formation initiale scolaire s'établissent à 1308 soit une baisse de 0,6% par rapport à la rentrée 2019. Une légère augmentation des effectifs dans le secteur public et une baisse dans le privé sont constatées. La baisse régulière des effectifs ces dernières années demeure un motif de préoccupation qui doit mobiliser l'ensemble de acteurs pour inverser la tendance.

Les projections des CFAA (MFR et centres publics) situent l'effectif 2020-2021 à hauteur de 350 apprentis malgré une répercussion jugée positive de l'aide exceptionnelle à l'embauche cette année. Cependant, la référence à la dernière décennie qui montre une moyenne autour de 390/400 apprentis/an permet de constater un tassement des recrutements.

## Le PREA 2021-2025

Le projet régional de l'enseignement agricole (PREA) présente la stratégie de l'enseignement agricole de La Réunion pour accueillir un plus grand nombre d'apprenants en consolidant son partenariat avec ses partenaires professionnels et institutionnels et en renforçant sa communication pour l'attractivité de son offre de formation.

Deux priorités sont transversales à l'ensemble des axes :

Favoriser l'adaptation des actions de l'enseignement agricole de La Réunion aux spécificités régionales, et en particulier celles liées au contexte tropical, en adaptant les référentiels de formation et les situations d'apprentissage et en développant des actions de transfert/innovation.

Favoriser l'évolution des pratiques pour accompagner la transition écologique des systèmes alimentaires pour concilier impératif environnemental, attentes sociétales et viabilité économique.

Le PREA a recueilli un avis favorable à l'unanimité lors du comité régional de l'enseignement agricole (CREA) qui s'est tenu le 28 octobre 2020. Un examen de suivi de réalisation sera fait au moins une fois par an et le CREA pourra apporter au document des correctifs.

## L'expertise française en ingénierie des dispositifs de formation dans les pays de la zone OI

La mission de coopération internationale constitue l'une des cinq missions de l'enseignement agricole français. A La Réunion, cette mission est portée par le Complexe Régional d'innovation Pédagogique et technique de l'île de la Réunion (CRIPTIR) qui regroupe les établissements publics et privés. La Commission de Coopération internationale de l'enseignement agricole à la Réunion (CCIER) se réunit deux fois par an pour répondre aux enjeux et sollicitations des pays voisins en matière d'expertise, de conseil, d'ingénierie de la demande, d'appui technique et de professionnalisation. L'enseignement agricole de La Réunion est adhérent du réseau CEFI (Conseil, Expertise, Formation à l'International) mis en place par le BRECI (Bureau des relations européennes et de la coopération internationale) de la DGER.

Les actions permettant d'accroître les compétences, l'employabilité, la mobilité des acteurs de la coopération et de renforcer les dispositifs de formation et de professionnalisation, contribuant ainsi à accompagner la transition vers des systèmes porteurs de solutions durables de l'autonomie et de la sécurité alimentaire, reprendront dès que la situation sanitaire mondiale le permettra.



## Diffuser l'information statistique, économique et territoriale

### 2020, année du recensement agricole

Tous les dix ans, l'Union européenne impose aux états-membres d'organiser le recensement de l'agriculture. 10 ans après celui réalisé en 2010, 2020 est l'année de lancement du nouveau recensement agricole.

Le recensement agricole (RA) a pour objectif de donner une vue précise et exhaustive du monde agricole dans sa diversité. Les données seront utiles pour apporter un éclairage sur les politiques publiques, mais aussi, pour les professionnels, pour analyser la situation des différentes filières. Elles permettront également de nourrir un ensemble de travaux d'études et de recherche pour la décennie à venir.



Cette enquête aborde des aspects portant essentiellement sur les facteurs de production de l'exploitation, tels que les surfaces, les cheptels. D'autres questions portent sur le logement des animaux, la gestion des déjections animales, et la main-d'œuvre agricole. Des questions portant sur l'engagement des exploitations dans des démarches particulières sont également posées : démarches environnementales, signes de qualité, diversification des activités, circuits courts.



À La Réunion, le service de l'information statistique et économique (SISE) de la DAAF prépare depuis près de deux ans cette opération.

La phase de collecte des données auprès des exploitants agricoles constitue l'étape critique de tout le processus car elle conditionne la qualité et l'exhaustivité des données qui constitueront la référence pour la décennie à venir. Sur le terrain, elle se déroule du 1er octobre 2020 au 31 mars 2021. En appui aux agents permanents du SISE, elle mobilise près de 50 enquêteurs recrutés et formés spécifiquement pour ce recensement

pour aller à la rencontre des agriculteurs réunionnais.

Après une phase indispensable de validation des questionnaires, les premiers résultats du RA 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021, sur le site officiel *Agreste* et sur le site internet de la DAAF pour les résultats régionaux, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture dans sa diversité.

Il sera dès lors possible de répondre à des questions comme : Le nombre d'agriculteurs a-t-il baissé en l'espace de 10 ans ? Quelle est l'évolution de la surface en canne ? De nouvelles cultures ont-elles fait leur apparition ? Quelles sont les marges de progrès à accomplir filière par filière ?

Lors de son discours prononcé à Petite-Île le 25 octobre 2019, le Président de la République a fixé un objectif d'autonomie alimentaire aux territoires ultramarins. Les résultats du RA 2020 vont constituer une base solide de réflexion pour définir les actions à entreprendre pour tendre vers cet objectif.

# Les publications statistiques et économiques



Tout au long de l'année, le SISE met en ligne sur le site internet de la DAAF un certain nombre de publications statistiques et économiques :

- Le Mémento agricole est la publication de synthèse de référence sur l'agriculture à La Réunion. Publié chaque année, on y retrouve toutes les données de production par filière (animales, végétales, agroalimentaire), des chiffres sur l'occupation du sol, sur l'emploi en agriculture, sur le marché alimentaire (taux de couverture par la production locale, importations) et sur la formation agricole. On y trouve également des données économiques issues des comptes de l'agriculture, et un bilan des aides à l'agriculture.
- Les notes de conjoncture sont publiées tous les deux mois. Elles sont le fruit du travail collectif et interservices de la DAAF. On y retrouve des données de marchés (fruits & légumes, sucre), des données conjoncturelles des filières (sanitaire, économique, productions, importations) et de la communication sur les politiques publiques qui touchent à l'alimentation, l'agriculture, et la forêt.
- Le bilan des importations est un document synthétique qui présente l'évolution des volumes importés chaque année pour les fruits et légumes, et la viande. Des cartes sur la provenance des denrées importées enrichissent le document.
- Les résultats économiques des exploitations agricoles de La Réunion, issus de l'analyse des données du réseau d'information comptable agricole (RICA). Le RICA est une enquête statistique annuelle qui permet de recueillir les données comptables nécessaires à la constatation annuelle des revenus et à l'analyse du fonctionnement économique des exploitations agricoles, en fonction de l'orientation économique (OTEX) et de l'Unité de Dimension Européenne (CDEX), en analysant les capitaux engagés, l'investissement, l'endettement, les coûts de production et les charges qui sont finement détaillées.

# Les fiches filières de La Réunion

Le service de l'information statistique et économique (SISE) de la DAAF actualise chaque année des fiches sur les filières agricoles, agroalimentaires et forêt-bois de La Réunion. Chacune d'entre elle est une synthèse harmonisée comportant un bref historique, les acteurs de la filière, les chiffres-clés de production ainsi quelques repères sur les données économiques et le marché.

Après la publication des fiches filières consacrées aux principales productions de l'île, le travail s'est poursuivi en 2020 avec la fiche consacrée à l'apiculture et celle concernant la filière forêt-bois.

**agreste LA RÉUNION**  
**ESSENTIEL**  
 FILIÈRE APICULTURE  
 SEPTEMBRE 2020

**Historique de la filière à La Réunion**  
 Apiculture créée au Tampon en 1964. Elle a encouragé l'installation de ruches à cadres mobiles et l'adoption des techniques innovantes de gestion des colonies (notamment l'utilisation des cadres mobiles par le biais de subventions).

**1. Histoire de la filière à La Réunion**  
 Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'élevage des abeilles s'organise à La Réunion. Au départ, les ruches de l'île étaient des ruches traditionnelles, les nomades, les ruches à cadres fixes et démontables. Les ruches à cadres mobiles ne sont pas apparues pour la Réunion qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces ruches ont permis de développer des ruches à vases et d'encadrer les ruches à cadres mobiles à partir de 1900. L'élevage des abeilles est devenu une activité économique importante et a permis de développer l'apiculture à La Réunion.

**2. Situation de la filière à La Réunion en 2019**  
 La filière apicole réunionnaise est composée de 102 000 ruches à cadres mobiles et de 20 000 ruches à cadres fixes. La production de miel s'élève à 1 174 tonnes en 2019, soit une augmentation de 10% par rapport à 2018. Le miel de la Réunion est principalement destiné à la consommation locale et à l'exportation vers les pays voisins.

**3. Les acteurs de la filière**  
 La filière apicole est structurée autour de plusieurs acteurs : les apiculteurs, les associations d'apiculteurs, les coopératives, les organismes de conseil et de formation, les organismes de contrôle et de certification, les distributeurs et les consommateurs.

**4. Les défis de la filière**  
 La filière apicole réunionnaise est confrontée à plusieurs défis : la déclin de la production de miel, la concurrence des produits importés, les maladies des abeilles, les changements climatiques et les pressions des consommateurs pour des produits plus naturels et bio.

**5. Les perspectives de la filière**  
 Malgré les défis, la filière apicole réunionnaise dispose de plusieurs atouts : une production de qualité, une diversité de produits, une forte identité locale et une demande croissante pour des produits naturels et bio.

Une fiche filière sur l'apiculture a été publiée en 2020 : depuis 2017, le Varroa destructor, un acarien parasite de l'abeille, a décimé les colonies d'abeilles de l'île. La production apicole est très fluctuante car soumise à de nombreux aléas. Pourtant, avec une production voisine de 300 tonnes, 2019 a été une très bonne année pour les apiculteurs car la production moyenne de miel s'établit plutôt entre 150 et 200 tonnes par an.

**agreste LA RÉUNION**  
**ESSENTIEL**  
 FILIÈRE FORÊT-BOIS  
 SEPTEMBRE 2020

**Historique de la filière à La Réunion**  
 La filière forêt-bois réunionnaise est structurée autour de plusieurs acteurs : les propriétaires forestiers, les associations de propriétaires, les organismes de conseil et de formation, les organismes de contrôle et de certification, les distributeurs et les consommateurs.

**1. Histoire de la filière à La Réunion**  
 La filière forêt-bois réunionnaise est structurée autour de plusieurs acteurs : les propriétaires forestiers, les associations de propriétaires, les organismes de conseil et de formation, les organismes de contrôle et de certification, les distributeurs et les consommateurs.

**2. Situation de la filière à La Réunion en 2019**  
 La filière forêt-bois réunionnaise est structurée autour de plusieurs acteurs : les propriétaires forestiers, les associations de propriétaires, les organismes de conseil et de formation, les organismes de contrôle et de certification, les distributeurs et les consommateurs.

**3. Les acteurs de la filière**  
 La filière forêt-bois réunionnaise est structurée autour de plusieurs acteurs : les propriétaires forestiers, les associations de propriétaires, les organismes de conseil et de formation, les organismes de contrôle et de certification, les distributeurs et les consommateurs.

**4. Les défis de la filière**  
 La filière forêt-bois réunionnaise est confrontée à plusieurs défis : la déclin de la production de bois, la concurrence des produits importés, les changements climatiques et les pressions des consommateurs pour des produits plus naturels et bio.

**5. Les perspectives de la filière**  
 Malgré les défis, la filière forêt-bois réunionnaise dispose de plusieurs atouts : une production de qualité, une diversité de produits, une forte identité locale et une demande croissante pour des produits naturels et bio.

Une fiche sur la filière forêt-bois réunionnaise a été publiée en 2020 : 102 000 ha de forêt sont du domaine forestier public, soit 40 % de la surface de l'île, et 20 000 ha environ de forêts privées, moins bien connues. Une période de sécheresse peut rendre les forêts de l'île vulnérables aux incendies. Pour limiter l'importation de bois manufacturés, il importe de relancer la filière Forêt-Bois locale.

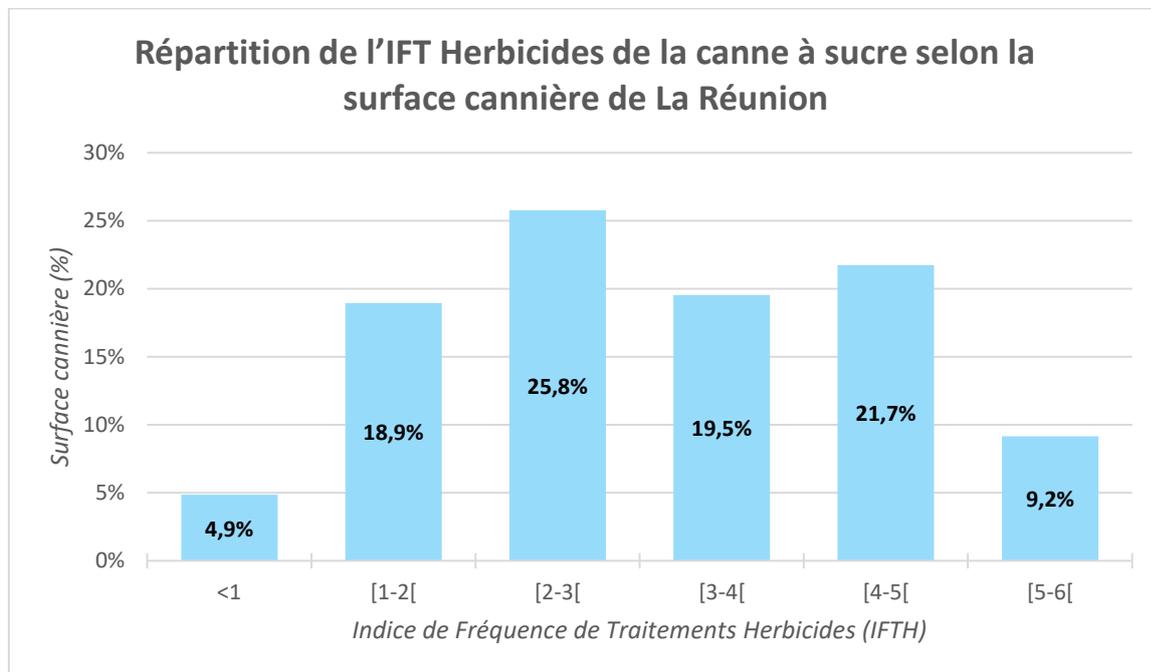
## Les études de la DAAF

*Agreste Etudes* est une revue technique à comité de rédaction qui se donne pour objectifs de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère en charge de l'agriculture. Pendant l'année 2020, une étude Agreste a été publiée par le SISE.

Analysant les données de l'enquête « Pratiques culturales », le numéro 109 est consacré aux pratiques de désherbage de la canne à sucre à La Réunion. L'enquête, réalisée tous les trois ans auprès des planteurs de canne à sucre, a permis d'évaluer l'emploi des herbicides sur l'île. L'étude montre que l'indice de fréquence de traitement herbicide (IFTH) a diminué sur les trois dernières années et s'élève à 3,10.

Le recours aux herbicides a diminué et des pratiques alternatives, comme le désherbage mécanique, se développent.

La baisse des coûts de production et la réduction des risques pour la santé sont les principaux facteurs de motivation pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires.



Source : DAAF de La Réunion – SISE – Enquête Pratiques Culturales Canne 2017 – Agreste 2020

## La vie interne de la DAAF

### L'organisation de la DAAF évolue, suite à la création du secrétariat général commun, au 1<sup>er</sup> janvier 2021

La circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État acte la constitution d'un secrétariat général commun (SGC) avec des objectifs de rationalisation des dépenses publiques et de renforcement de l'État au niveau départemental et régional, afin de rapprocher le citoyen de l'action publique. Le SGC de La Réunion créé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 au sein de la préfecture, prend en charge les fonctions « supports » communes aux préfectures et aux directions déconcentrées de l'État (DAAF, DIECCTE, DJSCS, DEAL, DAC, DMSOI).



Cette réforme a modifié l'organisation interne de la DAAF et un nouvel organigramme a été validé par le préfet par un arrêté signé le 18 décembre 2020.

Une partie des agents du secrétariat général de la DAAF a rejoint le SGC à la préfecture au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et une autre partie a été réaffectée dans les services « métiers » de la DAAF.

La DAAF remercie l'ensemble de ses personnels pour la conduite de cette réforme dans les délais et les conditions fixées par le gouvernement.

### Le plan qualité de vie au travail

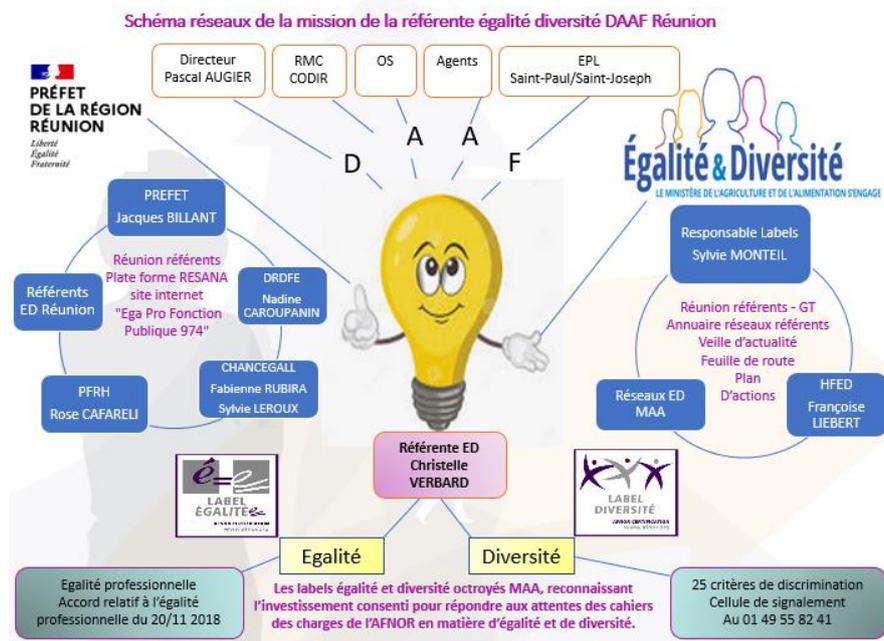
La DAAF met en œuvre une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail. Dans un premier temps orientée vers la prévention des risques psycho-sociaux, la démarche est axée aujourd'hui vers une vision plus large de la qualité de vie au travail. La volonté est de privilégier les actions concrètes, avec effets visibles au bénéfice de la communauté de travail.

Quelques exemples d'actions mises en œuvre en 2020 :

- La DAAF a souhaité permettre à l'ensemble de sa communauté de travail de bénéficier de matinales de sensibilisation. Ces ateliers innovants avec une approche participative ont permis à plus de 40 agents d'échanger autour de la communication, des différences de personnalité, de gestion du stress.
- L'année 2020 est marquée par un contexte de situations de contrôles difficiles : contexte post-COVID compliqué pour les entreprises, monde agricole sous tension, etc. Il est apparu essentiel de permettre aux agents de disposer de clés pour mener à bien leurs missions de façon apaisée et d'appréhender au mieux les situations de tension grâce à des formations spécifiques.
- La DAAF s'est associée aux autres services de l'État et à la Préfecture pour promouvoir les initiatives et les expérimentations allant dans le sens de l'innovation managériale, de nouvelles techniques de gestion de projets, d'animation de réunions. 15 ateliers de découverte et de sensibilisation ont été mis en œuvre suivis d'un séminaire inter-administrations. La suite du projet consistera à créer une communauté d'ambassadeurs qui aura pour mission de diffuser les pratiques et outils efficaces au sein des administrations.

## La mission égalité-diversité

La DAAF de La Réunion est site pilote pour la double labellisation du MAA sur sa politique de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle. Sa référente égalité diversité a préparé l'audit de l'AFNOR (18 au 25 novembre 2019).



Une mission qui collecte des données quantitatives et qualitatives sur :

- l'organisation et les missions de la DAAF
- les procédures RH (recrutement, formation, accueil et intégration, politique handicap, télétravail etc.)
- la communication sur la politique d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations

Bilan d'étape

- suite à l'obtention de la double labellisation, des marges de progrès sont attendues dans certains domaines
- deux années, c'est l'échéance posée par l'AFNOR pour mettre en pratique les engagements du ministère
- une nouvelle feuille de route en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité sera établie pour la période 2021-2023

Club des référents et action PFRH :

- mise en œuvre d'une plateforme collaborative sur Resana
- lancement du site « Ega pro Fonction Publique 974 » le 11 décembre 2020, qui diffuse la culture de l'égalité dans la fonction publique

Formation et communication au sein de la Daaf :

- L'ensemble de la communauté de travail a été formé sur le thème de la diversité
- sur la thématique « égalité professionnelle F/H », formations à destination des RH/Cadres/OS autour de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- mise à jour du volet égalité-diversité du site intranet de la DAAF
- distribution aux agents d'un outil de communication sous forme de règle : le harcèlomètre

## Le siège de la DAAF à Saint-Denis



29 Parc de la Providence  
97489 Saint-Denis cedex  
Tél : 0262 30 89 89  
daaf974@agriculture.gouv.fr

## L'antenne Sud de la DAAF à Saint-Pierre



1 chemin de l'Irat  
97410 Saint-Pierre  
Tél : 0262 33 36 00  
daaf974@agriculture.gouv.fr